



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Première Commission

4^e séance

Mercredi 6 octobre 2010, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Koterec (Slovaquie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 88 à 104 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres du Groupe de Rio pour vous féliciter, Monsieur le Président, et féliciter les autres membres du Bureau, de vos élections respectives. Nous nous sommes engagés à contribuer concrètement au déroulement de nos délibérations. Nous remercions également le Président sortant, l'Ambassadeur José Luis Cancela, pour son dévouement et pour les efforts qu'il a déployés dans la conduite des délibérations de la Commission à la précédente session.

Les pays du Groupe de Rio participent de longue date aux délibérations relatives aux questions du désarmement qui doit être l'une des priorités de l'ordre du jour des Nations Unies. Le désarmement est un aspect essentiel des efforts déployés pour promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales.

Ils confirment leur ferme appui au désarmement et à la non-prolifération nucléaires sous tous leurs aspects et expriment leur préoccupation quant à la menace que fait peser sur le genre humain l'existence même des armes nucléaires et à la lenteur des progrès

réalisés vers leur élimination complète, seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes.

La menace ou l'emploi des armes nucléaires est un crime contre l'humanité et une violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. Toutes les initiatives de désarmement doivent être irréversibles, transparentes et vérifiables. Il convient également de réaffirmer que le désarmement et la non-prolifération sont des processus qui se renforcent mutuellement.

Tout en saluant certains signes positifs que l'on note dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, le Groupe souligne la nécessité d'agir d'urgence et de façon cohérente pour parvenir au démantèlement complet et à une interdiction juridiquement contraignante des armes nucléaires sur des bases définies. Dans ce contexte, il se félicite de la réunion en 2010 de la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue à New York en mai dernier. Il prend également note du fait que cette conférence a adopté un document final concret.

Le Groupe de Rio estime que le document final de la Conférence d'examen, aussi imparfait soit-il, n'en constitue pas moins un acquis qui pourra, à l'avenir, être renforcé et amélioré. Le plan d'action de suivi est une contribution concrète à la réalisation de l'objectif de désarmement et de non-prolifération, qui sert de base à un engagement constructif dans la recherche de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



résultats concrets pouvant aboutir à la réalisation de l'objectif ultime : un monde exempt d'armes nucléaires.

Il convient de souligner l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime de non-prolifération et de l'équilibre entre ses trois piliers. Nous sommes fermement attachés à l'universalité du TNP. Nous invitons donc les États qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer en tant qu'États non nucléaires et invitons également les États qui en sont parties à se conformer pleinement à ses dispositions et aux obligations qui en découlent. Il importe de ne pas interpréter ou appliquer le TNP sur une base sélective.

Le Groupe de Rio exhorte les États dotés de l'arme nucléaire à se conformer pleinement à leurs obligations concernant le désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du Traité, et à jouer un rôle prépondérant en honorant les engagements qu'ils ont pris au titre du Traité, en particulier en ce qui concerne les mesures concrètes à prendre pour parvenir au désarmement nucléaire dont il a été convenu en 2000 à la Conférence des Parties chargée de l'examen du TNP et à la huitième Conférence d'examen lors de l'adoption du plan d'action. Nous demandons également aux États non nucléaires d'accélérer l'adoption de mesures à cet égard.

Il convient de réitérer que les États parties doivent se conformer pleinement à toutes les dispositions du TNP. À cet égard, nous réaffirmons le droit inaliénable des pays en développement de participer à la recherche nucléaire ainsi qu'à la production et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. Le Groupe de Rio est en faveur d'un échange aussi large que possible d'équipements, de matières et d'informations scientifiques et technologiques concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Il importe également que les États dotés de l'arme nucléaire réduisent leurs arsenaux nucléaires d'une manière irréversible, transparente et vérifiable dans l'attente de leur élimination complète. À cet égard, le Groupe de Rio considère que la conclusion et la signature en avril dernier d'un Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur les Mesures pour la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs est un pas important vers la réduction de leurs arsenaux nucléaires. Nous attendons avec intérêt sa prompte entrée en vigueur.

Bien que l'Accord représente un progrès sensible, nous demandons qu'il soit procédé à d'importantes réductions additionnelles, en particulier en ce qui concerne les armes nucléaires non stratégiques et non déployées. Qui plus est, tous les États dotés de l'arme nucléaire doivent adopter des mesures concrètes, transparentes et irréversibles afin d'éliminer tous les types d'armes nucléaires, qui se comptent encore par milliers.

Le Groupe de Rio prend note des mesures transparentes adoptées par certains États nucléaires en ce qui concerne le nombre d'armes nucléaires indiqué dans leurs inventaires nationaux. Tous les États dotés de l'arme nucléaire doivent être encouragés à élargir ces mesures de transparence.

Nous sommes opposés à l'augmentation du nombre d'armes nucléaires existantes et à la mise au point de tout nouveau type d'armes nucléaires et soulignons qu'il est nécessaire de mettre un terme à la place qu'occupent les armes nucléaires dans les doctrines stratégiques et les politiques de sécurité.

Les pays du Groupe de Rio appartiennent à une région où a été créée la première zone densément peuplée exempte d'armes nucléaires au titre du Traité de Tlatelolco de 1967. En tant qu'États parties au Traité, nous invitons tous les États dotés de l'arme nucléaire à revoir les déclarations interprétatives qu'ils ont faites en adhérant aux Protocoles du Traité. Les États du Groupe sont tous attachés à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres parties du monde et se félicitent que le document final de la Conférence des parties chargée de l'examen du TNP, de 2010, encourage la création d'autres zones exemptes d'armes nucléaires dans les régions du monde où elles n'existent pas, en particulier au Moyen-Orient.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la ratification par certains États dotés de l'arme nucléaire des protocoles aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires de même que de l'intention déclarée des États-Unis d'Amérique de ratifier le Protocole aux Traités de Pelindaba et de Rarotonga et de tenir des consultations avec les parties situées dans les zones exemptes d'armes nucléaires d'Asie centrale et du Sud-Est en vue de signer et de ratifier les protocoles pertinents.

Nous saluons la tenue d'une seconde Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et

de la Mongolie, qui s'est tenue le 30 avril à l'ONU. Nous appuyons le renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération.

Tout en réaffirmant son rôle en tant que seule instance de négociation pour le désarmement, le Groupe de Rio regrette profondément qu'en dépit des évolutions positives enregistrées en 2009 et des efforts déployés en 2010, la Conférence du désarmement ne soit toujours pas en mesure d'adopter un programme de travail et qu'elle ait achevé sa session annuelle sans entamer de travaux de fond. Il invite donc tous les membres de la Conférence du désarmement, en vue d'entamer sans délai ces travaux, à montrer une réelle volonté politique en adoptant et en appliquant un programme de travail équilibré et complet de nature à faire avancer l'ordre du jour relatif au désarmement nucléaire, y compris les négociations sur une convention relative aux armes nucléaires; un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur les garanties négatives de sécurité à donner aux États non dotés de l'arme nucléaire ainsi qu'un accord sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace; et un traité non discriminatoire et multilatéral interdisant la fabrication de matière fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires et autres engins nucléaires explosifs.

Il y a lieu de se féliciter de la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales de désarmement, convoquée par le Secrétaire général le 24 septembre, qui a été l'occasion d'attirer l'attention à un haut niveau politique sur ces questions.

Le Groupe invite la Conférence du désarmement à surmonter l'impasse actuelle et à créer un comité spécial sur le désarmement avec pour objectif d'initier des négociations sur un programme échelonné en vue de l'élimination complète des armes nucléaires dans le cadre d'un calendrier spécifique, incluant une convention sur les armes nucléaires. Dans ce contexte, il faut se féliciter de la proposition en cinq points du Secrétaire général et appuyer les négociations sur une convention relative aux armes nucléaires sur la base d'un système de vérification renforcé.

Les membres du Groupe réaffirment que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes. En attendant la réalisation de cet objectif, les États non dotés de l'arme nucléaire doivent recevoir

des garanties négatives de sécurité catégoriques, inconditionnelles et juridiquement contraignantes de la part des États dotés de l'arme nucléaire contre la menace ou l'emploi de ces armes. D'ici à l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant, les États dotés de l'arme nucléaire doivent se conformer aux engagements qu'ils ont pris en ce qui concerne les garanties négatives de sécurité.

Le Groupe se préoccupe d'une éventuelle course aux armements dans l'espace. Il est nécessaire d'entamer des négociations sur un instrument juridiquement contraignant dans ce domaine. Il importe également de se conformer strictement au régime juridique en vigueur concernant l'utilisation de l'espace et de reconnaître que l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques participent à l'intérêt commun de l'ensemble de l'humanité.

Qui plus est, il est nécessaire que les négociations sur un traité multilatéral non discriminatoire, incluant un régime international de vérification, sur l'interdiction de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou autres engins nucléaires explosifs soient utiles, conformément au mandat Shannon, au désarmement et à la non-prolifération et qu'elles portent sur les stocks existants.

S'agissant des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, il importe de susciter un plus grand appui international à ce régime en signant puis en ratifiant ces accords. Il convient encore de souligner que les garanties sont des outils de base dont dispose la communauté internationale pour veiller à ce que les matières et les technologies nucléaires ne soient pas détournées au profit d'activités contraires à l'esprit et aux objectifs du TNP.

Il convient de réitérer notre position eu égard à l'arrêt complet de tout essai nucléaire et de souligner l'importance que revêt pour tous les États le maintien du moratoire sur tous les essais d'armes nucléaires et autres engins nucléaires explosifs. Le Groupe souligne également qu'il importe que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre promptement en vigueur. À cet égard, nous saluons les récentes déclarations faites par les États de l'annexe 2 en ce qui concerne leur intention de prendre des mesures pouvant conduire à sa ratification. Il faut espérer que ces déclarations seront suivies d'effet. Nous invitons tous les États de l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité en priorité. Ce faisant, ils

témoigneraient de leur volonté politique et de leur attachement à la paix et à la sécurité internationales.

L'élimination complète des armes chimiques et biologiques doit également être une priorité du désarmement étant donné qu'au même titre que les armes nucléaires, ce sont des armes de destruction massive. Aucun des membres du Groupe de Rio ne possède de telles armes, et tous ont l'intention de garder ce statut.

Selon le Groupe de Rio, l'adhésion universelle à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques et sur leur destruction et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction – qui bénéficient d'un large appui international – est de la plus haute importance.

Il convient de souligner que le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects est un problème qui touche profondément de nombreux pays, qui cause annuellement de nombreuses morts et qui épuise bien des ressources qui pourraient être consacrées au développement. Dans ce contexte, le Groupe de Rio attache une grande importance au Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui est un instrument fondamental d'importance mondiale.

À cet égard, le Groupe de Rio se félicite de la tenue en juillet dernier à New York, de la quatrième Réunion biennale des États sur les armes légères et de petit calibre, présidée par l'Ambassadeur Pablo Macedo, du Mexique, et de l'adoption de son document final. Il importe de continuer d'œuvrer à l'application du Programme d'action et des recommandations adoptées à la Réunion biennale.

Le Groupe de Rio tient à réaffirmer sa volonté de se conformer aux instruments déjà adoptés dans ce domaine. Il convient de poursuivre les efforts multilatéraux déployés dans le cadre du Programme d'action en vue de progresser vers l'adoption d'instruments juridiquement contraignants sur le marquage, le traçage et le courtage illicite.

Il convient de se féliciter de la tenue de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies relative au Traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue à New York du 12

au 23 juillet, conformément à la résolution 64/48 de l'Assemblée générale, y compris les délibérations présidées par l'Ambassadeur Roberto García Moritán, de l'Argentine. Dans ce contexte, nous invitons les États à œuvrer sur la base du consensus d'une manière transparente, graduelle et non discriminatoire afin de préparer un traité sur le commerce équilibré et efficace.

La question des mines antipersonnel exige la plus grande attention de la part de la communauté internationale. Le Groupe de Rio se félicite du fait que le Nicaragua a terminé ses activités de déminage et se félicite également de la déclaration faisant de l'Amérique centrale une zone exempte de mines.

Le Groupe de Rio est conscient de l'aide apportée par le Service de l'action antimines des Nations Unies et souligne l'importance d'une coopération pour le déminage et l'aide aux victimes. Il faut espérer que le succès remporté à cet égard au cours des dernières années se poursuivra.

Il convient d'appuyer les efforts déployés au niveau international pour réduire les souffrances causées par les munitions à fragmentation et leur utilisation contre des populations civiles, en violation flagrante du droit humanitaire international.

Les mesures propres à renforcer la confiance sont un important outil pour parvenir à la paix et à la sécurité internationales dans la mesure où elles complètent les efforts déployés dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Leur application et leur renforcement permettent de surmonter certaines incertitudes et de prévenir les conflits. Elles constituent un mécanisme efficace pour promouvoir une plus grande transparence et une plus grande coopération dans le domaine de la défense tout en encourageant l'intégration dans le domaine sécuritaire, politique, économique et culturel.

Notre région a progressé sensiblement vers l'application de mesures propres à renforcer la confiance dans le domaine des armes classiques. À cet égard, il convient de souligner la nécessité de renforcer, d'améliorer et d'étendre ces mesures à tous les niveaux et de rappeler les résolutions 59/92, 60/82, 61/79 et 63/57 de l'Assemblée générale, qui toutes ont été adoptées par consensus.

La transparence dans le domaine des armements est un élément important des mesures propres à renforcer la confiance. Le Groupe de Rio, qui préconise l'application du Registre des armes

classiques des Nations Unies, attache une attention particulière à son examen périodique.

Il convient de souligner l'important travail du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, notamment l'aide qu'il apporte aux pays de la région dans l'application des mesures de désarmement dans divers domaines. À cet égard, le Groupe de Rio se félicite de la réunion régionale sur l'application du Programme d'action pour les États de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que l'atelier régional sur la transparence dans les armes classiques, qui a eu lieu à Lima du 1^{er} au 4 mars.

Compte tenu des nouveaux problèmes auxquels fait face la communauté internationale dans les domaines du développement, de l'éradication de la pauvreté et des maladies qui affligent l'humanité, le Groupe de Rio est convaincu que les ressources consacrées aux dépenses militaires dans le monde pourraient être bénéfiques à l'humanité si elles venaient appuyer le développement social et économique.

La volonté politique est nécessaire pour faire sensiblement avancer le désarmement et la non-prolifération – pas seulement dans quelques États ou même dans la plupart d'entre eux, mais dans tous les États. Chaque gouvernement a l'obligation d'apporter paix et sécurité à ses citoyens. Compte tenu de l'ampleur des effets dévastateurs que provoque sa méconnaissance ou son ajournement, le désarmement général et complet est un objectif qui doit retenir l'attention de la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, je rappelle que les déclarations sont limitées à 10 minutes lorsque les délégations s'expriment au titre national et à 15 minutes lorsqu'elles s'expriment au nom de groupes régionaux. Par ailleurs, je demande aux techniciens de réparer le mécanisme de synchronisation qui, semble-t-il, ne fonctionne pas aujourd'hui.

M. Wolfe (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation jamaïcaine, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de la présente session de la Première Commission. Ma délégation peut vous assurer qu'elle coopérera pleinement avec vous et avec les autres membres du Bureau. Je saisis également l'occasion pour féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur José Luis Cancela, de l'Uruguay, qui a présidé les travaux

de la Commission avec beaucoup de professionnalisme lors de la soixante-quatrième session.

La Jamaïque s'associe aux déclarations qui ont été prononcées par l'Indonésie au nom du Mouvement des non-alignés, par Haïti au nom des États membres de la communauté des Caraïbes (CARICOM) et par le Chili au nom du Groupe de Rio. Je tiens, au titre national, à faire quelques remarques.

La survie de l'humanité demeure en équilibre au bord de la destruction, compte tenu du fait que les armes nucléaires et autres armes de destruction massive continuent d'exister. Ces armes continuent d'occuper une place prééminente dans les stratégies de défense des États qui en possèdent, bien que l'histoire ait montré que loin d'apporter la sécurité et la sûreté, leur existence entretient au contraire un climat de peur, de méfiance et d'insécurité.

Selon la Jamaïque, la seule alternative est l'élimination totale et vérifiable des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Il convient de saluer l'élan imprimé à l'élimination complète des armes nucléaires, qui a commencé l'an dernier et qui se poursuit depuis le début de l'année.

Le mois d'avril 2010 a été témoin de la signature du nouveau Traité sur la réduction des armes stratégiques entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, qui aboutira à une réduction sensible et vérifiable des plus importants arsenaux d'armes nucléaires. Nous félicitons les deux parties d'avoir fait ce pas courageux et demandons instamment que la ratification et l'application du Traité s'effectuent aussi rapidement que possible.

En mai 2010, les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sont parvenus à un consensus sur un ensemble de conclusions et de recommandations, y compris un plan d'action pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Cette issue concrète de la Conférence des Parties chargée de l'examen du TNP en 2010 augure bien de notre volonté de réaliser l'objectif d'une élimination complète des armes nucléaires.

La convocation d'une réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales de désarmement est un élément important pour sortir cette instance de sa léthargie. La méconnaissance persistante de l'essentiel du mandat conféré à la Conférence du désarmement, en tant

qu'instance multilatérale unique pour la négociation de traités sur le désarmement, n'est plus une option. Les États Membres de toutes les régions l'ont dit très clairement. L'inertie de la Conférence ne sert que les intérêts de ceux qui cherchent à anéantir le reste de l'humanité en faisant exploser un engin nucléaire ou autres armes de destruction massive. Nous exhortons les membres de la Conférence à faire preuve d'un esprit de compromis et de la souplesse nécessaire en vue de faire avancer le processus. Nous attendons que l'année 2011, et au-delà, se révèle productive pour la Conférence du désarmement.

Si l'action menée en faveur du désarmement nucléaire est positive, il n'en va pas de même dans d'autres domaines : le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur; la menace du terrorisme nucléaire continue de faire partie de notre vie quotidienne; les problèmes que posent les activités nucléaires de certains des États parties au TNP ne sont toujours pas réglés, et la Conférence continue d'être défailante. Les engagements trop souvent entendus en faveur d'un monde sûr et sécurisé doivent maintenant se traduire en mesures concrètes afin que se réalise l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

En tant qu'État partie au TNP, la Jamaïque continue d'appuyer les trois piliers : désarmement nucléaire, non-prolifération nucléaire et emploi à des fins pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous exhortons tous les États qui se sont lancés dans le développement de l'énergie nucléaire à se conformer pleinement aux dispositions de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) concernant les régimes de vérification, de contrôle et de garanties. L'exécution des dispositions pertinentes de l'AIEA est une nécessité absolue si l'on veut défendre l'intégrité du TNP et prévenir les accidents nucléaires, qui pourraient avoir des conséquences délétères sur l'environnement et la santé humaine.

Le constant passage de cargaisons de déchets nucléaires et autres déchets dangereux dans les eaux de la mer des Caraïbes continue de préoccuper la Jamaïque. La mer des Caraïbes est le fondement de la viabilité et du développement économiques de la région des Caraïbes. Ainsi, les conséquences d'un accident ou d'une attaque terroriste contre tout cargo transportant de tels déchets seraient gravement préjudiciables aux populations caraïbes et à leur mode de subsistance. Cette menace constante à notre existence même est totalement inacceptable et nous

continuons de demander qu'une alternative plus viable soit trouvée.

Le 1^{er} août 2010, la Convention sur les armes à sous-munitions est entrée en vigueur. Nous appuyons les objectifs de la Convention, à savoir mettre un terme aux effets que provoquent sans discernement ces armes, et dont les premières victimes sont les populations civiles. L'entrée en vigueur de la Convention témoigne concrètement de la volonté de la communauté internationale d'agir dans le meilleur intérêt des peuples du monde et de faire avancer l'ordre du jour relatif au désarmement. Bien qu'elle n'ait pas encore ratifié la Convention, la Jamaïque espère pouvoir en devenir État partie dans un avenir proche.

Des chiffres fournis pour 2009 par l'Institut international de Stockholm pour la recherche de la paix, il ressort que les dépenses militaires de 10 pays seulement s'élèvent à 1 500 milliards de dollars. Tout en reconnaissant à tous les États le droit de légitime défense, nous faisons respectueusement remarquer que si ces dépenses étaient en grande partie consacrées au règlement des problèmes prioritaires que pose le développement, leur incidence à long terme sur la paix et la sécurité internationales serait beaucoup plus forte.

Pour la Jamaïque et ses partenaires de la CARICOM, le fléau du trafic illicite des armes légères et de petit calibre pose à long terme un grave problème tant à la croissance qu'aux perspectives de développement de la région. Les énormes problèmes d'ordre socioéconomique que posent le crime international organisé et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre doivent être honnêtement abordés par la communauté internationale compte tenu des obstacles qu'ils représentent pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Une fois encore, il faut souligner l'importance du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, adopté en 2001, en tant que principal mécanisme multilatéral pour lutter contre le trafic illicite de ces armes et de leurs munitions. La Jamaïque se félicite d'avoir pu participer aux délibérations et à l'issue fructueuse de la quatrième Réunion biennale des États parties au Programme d'action, qui s'est tenue en juin. Elle reste attachée à son application. Qui plus est, elle estime qu'il est crucial pour appuyer les efforts qui seront déployés à l'avenir en vue d'éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre d'élaborer un

instrument juridiquement contraignant pour le marquage et le traçage de ces armes et d'inclure les munitions dans le Programme d'action.

Il convient de se féliciter des délibérations qui ont commencé sur des questions fondamentales, qui ouvriront la voie à l'éventuelle conclusion d'un traité sur le commerce des armes. La Jamaïque est attachée à la conclusion d'un traité solide et effectif sur le commerce des armes, qui comprendrait les armes légères et de petit calibre ainsi que leurs munitions.

Un règlement des problèmes au Moyen-Orient, qui aboutirait à faire coexister côte à côte la Palestine et Israël à l'intérieur de frontières communes, est un élément essentiel à l'instauration de la paix et de la sécurité internationales. Nous félicitons le Gouvernement des États-Unis d'Amérique des efforts qu'il a déployés et qui ont abouti à la reprise au début de l'année des négociations entre les négociateurs palestiniens et israéliens. Nous exhortons les deux parties à faire en sorte que l'espoir renouvelé ne se transforme pas en désespoir.

En attendant un règlement final du conflit, la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires serait une importante mesure propre à renforcer la confiance. Nous appuyons la convocation en 2012 d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et invitons tous les États de la région à œuvrer assidûment à la réalisation de cet objectif.

Pour terminer, j'ajouterai que la tâche qui nous attend est ardue, mais l'échec n'est pas envisageable. Nous avons l'obligation morale d'assurer aux générations futures un environnement international sûr et sécurisé. Nous entendons apporter notre part à la réalisation de ces objectifs.

M. Pham Vinh Quang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation vietnamienne, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous félicitons également les autres membres du Bureau de leur élection. Ma délégation s'associe sans réserve aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Nous allons faire quelques remarques additionnelles.

Les travaux de la session de 2010 ont débuté dans un climat emprunt d'optimisme mais également marqué par les échecs enregistrés dans le domaine du désarmement. Malgré des signes positifs, comme la signature en avril du Traité conclu entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur les mesures pour la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs et l'issue fructueuse en mai de la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les progrès réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire sont lents, et la Conférence du désarmement comme la Commission du désarmement sont dans l'impasse.

Le désarmement étant un problème mondial, il ne peut être réglé unilatéralement ou bilatéralement et seule une action mondiale peut aider à le régler définitivement. Le Viet Nam appuie fermement le multilatéralisme et le rôle central que joue l'ONU dans cette tentative. Nous saluons l'issue de la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales de désarmement, qui a été convoquée par le Secrétaire général peu avant le début de cette session.

Trente ans après la guerre froide, plus de 20 000 ogives nucléaires déployées ou stockées dans de nombreuses régions du monde continuent de menacer la communauté internationale. Compte tenu des conséquences exceptionnellement catastrophiques que pourraient avoir ces horribles armes pour l'humanité, la seule garantie absolue contre une guerre nucléaire est leur élimination complète. Il est grand temps maintenant pour chacun d'entre nous de faire montre d'une ferme détermination et de la volonté politique qu'exige la réalisation de notre objectif commun: un désarmement général et complet.

Ma délégation appuie toutes les initiatives favorables à un monde sans armes nucléaires, y compris celles du Mouvement non aligné, celles du Secrétaire général contenues dans sa proposition en cinq points, celles du sommet du Conseil de sécurité sur la non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire, qui a eu lieu en septembre dernier (voir [S/PV.6191](#)) et celles du Sommet sur la sécurité nucléaire, qui a eu lieu en avril. Nous saluons la récente signature du nouveau Traité START entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique et espérons qu'il sera prochainement ratifié.

Il convient de souligner en particulier la nécessité de convoquer une conférence internationale qui préciserait les voies et moyens d'éliminer complètement les armes nucléaires dans des délais spécifiques, reconnaîtrait la nécessité de parvenir à un instrument inconditionnel, général et juridiquement contraignant sur des garanties négatives de sécurité et examinerait les autres importants problèmes en vue de parvenir à la création d'un monde sans armes nucléaires.

Le Viet Nam, pour sa part, s'engage à œuvrer plus énergiquement avec tous les États Membres afin de défendre cette noble cause : l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables dans le monde. Se fondant sur sa politique constante qui est de rechercher la paix, de s'opposer à la course aux armements et de prévenir toute prolifération des armes de destruction massive, le Viet Nam continue de se conformer à la position de principe adoptée de longue date : appuyer le désarmement général et complet en accordant priorité au désarmement nucléaire. C'est dans cet esprit qu'il a adhéré aux principaux instruments internationaux sur la maîtrise des armements, comme le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques et qu'il se conforme strictement aux obligations qui lui incombent.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est, selon ma délégation, le pivot des régimes de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Elle se félicite donc de l'issue fructueuse de la Conférence des Parties chargée de l'examen du TNP, réunie en 2010, qui a adopté 64 mesures concrètes. Ce plan d'action axé sur les trois principaux piliers – le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et le droit inaliénable d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques – doit être appliqué intégralement et non sélectivement. C'est dans cet esprit que le Président du Viet Nam a proposé la réunion d'une conférence internationale sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire lors du sommet du Conseil de sécurité, tenu en septembre dernier (voir [S/PV.6191](#)).

Le Viet Nam attache une grande importance au renforcement du mécanisme de désarmement dans lequel la Première Commission doit être un élément essentiel. Il réaffirme son appui à la revitalisation des travaux de la Commission du désarmement, seule instance spécialisée et délibérative, où se tiennent des

débats approfondis sur les questions spécifiques au désarmement, et de la Conférence du désarmement, instance unique de négociations multilatérales sur le désarmement.

Il est regrettable que la session de 2010 de la Commission du désarmement n'ait pas été en mesure de parvenir à un accord sur les questions de fond et que la Conférence du désarmement ne soit toujours pas en mesure de convenir de son programme de travail pour 2010. À cet égard, ma délégation félicite chaleureusement le Secrétaire général de son initiative de convoquer le 24 septembre une réunion pour revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement afin qu'elle soit en mesure de s'acquitter de son mandat, à savoir, négocier un accord multilatéral juridiquement contraignant sur les quatre questions de fond du désarmement nucléaire : les garanties négatives de sécurité, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

L'existence de zones exemptes d'armes nucléaires a sensiblement contribué au renforcement des régimes de désarmement et de non-prolifération nucléaires aux niveaux régional et international. La quarante-troisième Réunion des ministres des affaires étrangères de l'ASEAN, tenue à Hanoï les 19 et 20 juillet, a souligné l'importance de préserver l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive conformément à la Charte de l'ASEAN et du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est.

Le Viet Nam s'emploie activement avec les autres pays de l'ASEAN à œuvrer en faveur d'une paix et d'une sécurité durables dans les pays de l'Asie du Sud-Est et partout dans le monde. Dans ce contexte, nous invitons tous les États dotés de l'arme nucléaire à ratifier, dès que possible, le Protocole annexé au Traité portant création d'une zone de paix en Asie du Sud-Est afin de montrer qu'ils sont sérieusement attachés à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous apprécions comme il convient la tenue en avril de la deuxième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie. Nous saluons tous les efforts dont l'objectif est de créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde, en particulier au Moyen-Orient.

Pour terminer, je tiens à réitérer que, en tant que pays épris de paix, le Viet Nam ne ménagera aucun effort pour réaliser l'objectif d'un désarmement complet et instaurer dans le monde une paix et une sécurité durables.

M. Çorman (Turquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection bien méritée et pour féliciter les autres membres du Bureau. Nous sommes certains que sous votre direction avisée la Première Commission terminera avec succès ses délibérations. Afin de respecter le temps qui m'est imparti, je vais prononcer une version abrégée de ma déclaration dont la version complète sera distribuée par le Secrétariat.

La Turquie attache une grande importance au désarmement général et complet et continue d'appuyer tous les efforts dont l'objectif est de renforcer la sécurité et la stabilité internationales au moyen du contrôle des armements, de la non-prolifération et du désarmement. Elle souhaite que l'ONU joue un rôle plus efficace et plus influent dans ce domaine.

Par ailleurs, elle partage la vision d'un monde sans armes nucléaires et appuie les travaux entrepris à cette fin dans le cadre établi par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Ce cadre est bien équilibré et comporte trois piliers complémentaires qui se renforcent mutuellement : le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Elle est convaincue qu'en abordant ces trois piliers d'une manière égale et équilibrée il sera possible de renforcer l'intégrité et la crédibilité du régime du TNP.

Il est satisfaisant de constater que la Conférence d'examen du TNP de 2010 a été en mesure d'adopter par consensus un document final complet qui contient d'ambitieuses recommandations relatives à une action concrète visant à faire avancer l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Il est maintenant temps de donner suite à nos engagements. Le 22 septembre, le Ministre des affaires étrangères, M. Davutoğlu, a participé à la Réunion de haut niveau qui s'est tenue à New York avec la participation de nombreux pays de même tendance, tous désireux de permettre à la Conférence d'examen de 2010 d'aboutir à un document consensuel. Les participants à cette réunion appartiennent à différentes régions géographiques, à différentes cultures et alliances. Mais tous partagent la même vision d'un monde sans armes nucléaires. C'est

l'occasion d'inviter tous les États Membres de l'ONU à se joindre à nous pour faire de cette vision une réalité.

Le régime international de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) constitue un outil fondamental pour les efforts déployés en vue de parvenir à une non-prolifération générale. Dans ce contexte, il est nécessaire de renforcer et d'universaliser le régime de vérification de l'Agence. L'accord de garanties généralisées et le protocole additionnel de l'AIEA constituent une norme de vérification indispensable. Le renforcement du régime de garanties de l'AIEA et la promotion de son rôle dans l'utilisation sûre, sécurisée et pacifique de l'énergie nucléaire sont également des éléments essentiels pour assurer la viabilité à long terme du régime du TNP.

La Turquie est convaincue que, comme dans le cas du TNP, les États qui se conforment pleinement à leurs obligations en ce qui concerne leurs garanties doivent pouvoir accéder sans entrave à la technologie nucléaire civile. Cela ne ferait que contribuer à renforcer et à assurer l'universalité du régime du TNP. Cela dit, il faut veiller à ce que toutes les mesures requises soient adoptées afin d'empêcher que les programmes nucléaires dont les fins sont pacifiques ne soient détournés à des fins militaires.

Par ailleurs, la Turquie attache une importance particulière à la prompt entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Elle a participé activement, au titre de son article XIV, aux conférences dont l'objectif est de faciliter l'entrée en vigueur du Traité et a assumé une responsabilité clef dans son régime de vérification en accueillant une station sismique dans le cadre du système international de contrôle. Elle continuera de ne ménager aucun effort pour contribuer à l'entrée en vigueur du Traité, tout en appuyant l'Organisation du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, tant au niveau technique que financier.

Nous sommes convaincus que, dans ce domaine, aucune arme nucléaire ni aucun autre type d'arme de destruction massive ne peut apporter une sécurité additionnelle à un pays quel qu'il soit. Au contraire, la possession de ces armes nuit à la sécurité et à la stabilité régionales. En conséquence, il convient d'appuyer toutes les mesures constructives qui visent à créer, en particulier au Moyen-Orient, des zones exemptes d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, qui soient effectivement vérifiables. À cet

égard, nous nous félicitons de la décision prise en 2010 par la Conférence d'examen du TNP de convoquer une conférence en 2012, qui réunira tous les États du Moyen-Orient et qui portera sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Nous attendons avec intérêt qu'une solution pacifique soit trouvée aux problèmes que pose actuellement la non-prolifération et dont se préoccupe l'ensemble de la communauté internationale. Dans ce même esprit, il importe de dénucléariser la péninsule coréenne, et nous invitons la République populaire démocratique de Corée à revenir immédiatement et inconditionnellement aux Pourparlers à six pays. Il faut espérer qu'elle abandonnera ses armes nucléaires et qu'elle adhérera sans délai au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires.

Il importe de régler sans autre délai les problèmes en suspens concernant le programme nucléaire de l'Iran en recourant à des moyens pacifiques et diplomatiques. En tant que pays voisin de l'Iran, la Turquie continuera d'appuyer et de faciliter le processus diplomatique pour régler cette question.

Eu égard à la Conférence du désarmement, nous appuyons les travaux de revitalisation dont elle est l'objet et dont l'objectif est de l'amener à reprendre le rôle qui est le sien en tant qu'instance unique de négociations multilatérales sur le désarmement. Divers problèmes qui font obstacle au travail concret de la Conférence doivent être abordés dans un esprit constructif en engageant les parties à répondre aux préoccupations légitimes. Le désir partagé de revitaliser la Conférence doit déboucher le plus rapidement possible sur un accord relatif à un programme de travail. Des initiatives ou de nouveaux groupements dans le cadre desquels ne serait pas garantie la participation de toutes les parties concernées n'aboutiront pas aux résultats escomptés.

La Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques sont deux importants éléments du système global contre la prolifération des armes de destruction massive. Nous appuyons sans réserve les efforts déployés pour promouvoir l'application de ces instruments en Méditerranée, au Moyen-Orient et dans les régions adjacentes.

La Turquie continuera d'appuyer les travaux du Comité créé par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui viennent compléter les efforts déployés

au niveau international pour faire obstacle à la prolifération des armes de destruction massive. De même, l'Initiative de sécurité contre la prolifération est une mesure importante qui complète les mécanismes internationaux existants. En avril 2010, la Turquie a pris part au Sommet sur la sécurité nucléaire, tenu à Washington, qui a débouché sur la réaffirmation des engagements pris de renforcer la sécurité nucléaire et de réduire la menace d'un terrorisme nucléaire par le biais d'une action nationale effective et de la coopération internationale.

La prolifération des armes classiques est également une source de préoccupation pour la Turquie. À cet égard, elle demeure attachée à l'application effective et au renforcement accru du Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, et elle continuera d'appuyer la conclusion d'un traité sur le commerce des armes, qui fixerait des normes communes pour le commerce international des armes classiques.

Un autre problème préoccupant dans le domaine des armes classiques est celui que pose le fléau des mines antipersonnel. En tant que partie depuis 2004 à la Convention d'Ottawa, la Turquie appuie sans réserve les mesures prises en faveur de l'universalisation et de l'application effective de cette convention et la vision d'un monde exempt de mines antipersonnel. C'est avec la plus grande prudence et la plus grande diligence qu'elle procède à la destruction de ses stocks de mines antipersonnel dans les installations qui ont été prévues à cette fin. Je saisis l'occasion pour lancer un nouvel appel aux États qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils adhèrent à la Convention.

La Turquie partage la préoccupation humanitaire que suscite l'utilisation de munitions à fragmentation et appuie les efforts déployés au niveau international pour en limiter l'emploi. Elle a également participé au processus d'Oslo sur ces munitions. Par ailleurs, elle participe activement aux travaux en cours des réunions du Groupe de travail des experts sur les munitions à fragmentation dans le contexte de la Convention sur certaines armes classiques.

L'année 2010 a été une année chargée et utile en ce qui concerne tout au moins le désarmement et la maîtrise des armements. Nous sommes convaincus que le climat international actuel et la montée du multilatéralisme sont propices à de nouvelles avancées.

Nous ferons en sorte de maintenir et de renforcer cet élan positif et espérons sincèrement que les délibérations actuelles de la Première Commission contribueront à le renforcer. Pour terminer, je puis vous assurer, Monsieur le Président, que ma délégation vous apportera appui et coopération afin d'assurer le succès des travaux de la présente session.

M. Wunna Maung Lwin (Myanmar) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon propre pays, le Myanmar.

Pour commencer, je tiens, Monsieur le Président, à vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que grâce à votre vaste expérience et à vos qualités de diplomate, vous saurez conduire nos travaux vers le succès. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que vous pouvez compter sur la coopération et l'appui de ma délégation dans l'accomplissement de la tâche importante qui nous attend.

L'ASEAN, en raison de son développement constant, de sa position géographique stratégique et de ses valeurs orientées vers la paix, joue un rôle décisif dans le maintien de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est et dans la région Asie-Pacifique contribuant ainsi à la paix et à la sécurité internationales. Elle appuie et participe activement à tous les efforts déployés pour réaliser l'objectif d'un désarmement général et complet. La politique qu'elle poursuit vise à intensifier la coopération et la coordination aussi bien au niveau régional qu'au niveau international et à examiner efficacement les défis de notre temps.

Au seizième Sommet de l'ASEAN, tenu à Hanoï (Viet Nam), les 8 et 9 avril, les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'ASEAN ont pris note avec satisfaction des progrès sensibles réalisés dans l'application du Plan de la Communauté politique et de sécurité de l'ASEAN, lequel comprend trois parties essentielles : une communauté fondée sur des valeurs et des normes partagées; une région unie, pacifique, stable et solide avec des responsabilités partagées en ce qui concerne la sécurité générale; et une région dynamique et ouverte dans un monde toujours plus intégré et interdépendant.

Parmi les instruments et les mécanismes dont on dispose pour appliquer le Plan de la Communauté, le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est constitue un code de conduite clef qui préside aux relations inter-États dans la région. À cet égard, dans leur communiqué conjoint de la quarante-troisième réunion des ministres des affaires étrangères de l'ASEAN, qui s'est tenue les 19 et 20 juillet 2010 à Hanoï (Viet Nam), les ministres se sont félicités de l'adhésion du Canada et de la Turquie au Traité d'amitié et de coopération l'interprétant comme un signal fort de leur volonté de renforcer la coopération avec l'ASEAN ainsi que la paix et la sécurité dans la région.

L'ASEAN se conforme aux dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international et réaffirme le droit de chaque État membre de l'ASEAN de mener une existence nationale à l'abri de toute ingérence extérieure, de toute subversion ou coercition. Elle prend note par ailleurs des accords internationaux énonçant le droit de tous les États à l'intégrité territoriale.

Le désarmement nucléaire est la question prioritaire de l'ordre du jour relatif au désarmement des États membres de l'ASEAN dont la Charte dispose que l'un des buts de notre organisation est de préserver la région de l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

À cet égard, l'ASEAN se félicite de la signature du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur les Mesures pour la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives. Elle se félicite également du document final adopté à l'issue de la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 (voir [NPT/CONF.2010/50](#)) et demande l'application de son plan d'action. Elle apprécie comme il convient la très importante contribution apportée par les Philippines lorsqu'elles ont présidé la Conférence.

L'ASEAN réaffirme que le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, en tant qu'instrument essentiel pour l'interdiction des essais nucléaires sur Terre, contribue à mettre un terme à la modernisation des armes nucléaires existantes et à prévenir la mise au point de nouvelles ogives nucléaires et de leurs vecteurs. Tout en se félicitant des décisions concrètes adoptées par les États dotés de

l'arme nucléaire, nous renouvelons notre appel à tous les États, en particulier à ceux dont la ratification en déterminera l'entrée en vigueur, pour qu'ils signent et ratifient dès que possible le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. À cet égard, nous nous félicitons de l'intention exprimée par l'Indonésie et les États-Unis de le ratifier et invitons tous les autres pays qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer.

Les États membres de l'ASEAN apportent leur contribution au désarmement et à la non-prolifération nucléaires en participant aux travaux de la Première Commission. Ils sont convaincus que la persistance des armes nucléaires fait peser une menace sur l'humanité, que leur utilisation aurait des conséquences catastrophiques sur toutes les formes de vie sur Terre et que la seule protection contre une catastrophe nucléaire est l'élimination complète des armes nucléaires. Le 8 juillet 1996, la Cour internationale de Justice a conclu à l'unanimité qu'il existait une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. À cette fin, la délégation malaisienne attirera de nouveau notre attention sur cette importante obligation lorsqu'elle présentera cette année le projet de résolution [A/C.1/65/L.50](#), intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* ».

À cette session, le Myanmar présentera un projet de résolution sur le désarmement nucléaire, convaincu que la simple existence d'armes nucléaires, combinée à une absence de régimes juridiques sur l'interdiction complète de ces armes, menace gravement la survie de l'humanité. Le projet de résolution fera mention des mesures intérimaires et des mesures à prendre par les États dotés de l'arme nucléaire ainsi que des diverses approches multilatérales de nature à conduire à l'élimination totale des armes nucléaires dans des délais précis. Ces mesures et approches générales et pragmatiques peuvent être appliquées dans la mesure où il existe une véritable volonté politique de débarrasser le monde des armes nucléaires.

Ces résolutions traduisent les vues de l'ASEAN sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Nous espérons donc qu'elles recevront l'appui de la communauté internationale quand viendra le moment de prendre une décision à leur sujet à la Première Commission.

L'ASEAN est fermement convaincue que les zones exemptes d'armes nucléaires créées par le Traité de Tlatelolco, le Traité de Rarotonga, le Traité de Bangkok, le Traité de Pelindaba et le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale ainsi que le statut d'État non doté d'armes nucléaires de la Mongolie, contribuent sensiblement au renforcement des régimes à vocation universelle de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire. C'est ce qui a été souligné lors de la Conférence des États parties aux Traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie, qui s'est réunie à New York juste avant la Conférence d'examen en 2010 du TNP. Qui plus est, à la réunion de la Commission relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, l'ASEAN a souligné l'importance d'une interaction et d'une coordination renforcées entre les zones exemptes d'armes nucléaires. Elle a également souligné qu'il importait de créer de telles zones partout où elles n'existent pas, en particulier au Moyen-Orient.

Il convient également de souligner encore l'importante décision prise à la quarante-troisième réunion des ministres des affaires étrangères de l'ASEAN pour préserver l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes armes de destruction massive, notamment par le biais du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Les nations de l'ASEAN ont convenu de redoubler d'efforts pour faire en sorte que les divers programmes et les diverses activités mentionnés dans le Plan d'action vers le renforcement du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est soient pleinement et efficacement menés à bien. Dans le même esprit, nous continuons nos entretiens avec les États dotés de l'arme nucléaire en vue de les encourager à adhérer dès que possible au Protocole de la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est.

La Convention sur les armes chimiques et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction jouent un rôle majeur dans la lutte contre les armes de destruction massive. Nous invitons les États qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer dès que possible.

Il est urgent de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre

sous tous ses aspects et de promouvoir l'application complète du Programme des Nations Unies adopté en 2001 à cet égard. L'ASEAN renouvelle son appel aux États et organisations qui sont en mesure de le faire pour qu'ils renforcent la coopération et l'appui fourni aux États en vue de les aider dans leur capacité nationale à mettre efficacement en application le Programme d'action. À cet égard, note a été prise du rapport de la quatrième Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui a eu lieu à New York du 14 au 18 juin.

Selon les États membres de l'ASEAN, toutes les négociations potentielles sur la question de la non-régulation du commerce des armes légères et de petit calibre ou des armes classiques doivent prendre en compte les intérêts et les besoins de chaque région et de chaque groupe. En conséquence, ils s'emploieront à promouvoir les résultats qui s'accordent avec les buts et principes de la Charte de l'ASEAN.

L'ASEAN a conscience des conséquences humanitaire fâcheuses dues à l'utilisation de bombes à sous-munitions. À cet égard, elle prend note de l'entrée en vigueur, le 1^{er} août 2010, de la Convention sur les bombes à sous-munitions, et se félicite de l'offre de la République démocratique populaire lao d'accueillir la première réunion des États parties à la Convention à Vientiane, du 9 au 12 novembre.

Les membres de l'ASEAN sont atterrés par le nombre d'années pendant lesquelles les travaux de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement ont connu échecs et stagnation. Il convient donc de se féliciter de la réunion de haut niveau sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement et des négociations multilatérales sur le désarmement qui ont eu lieu à New York le 24 septembre. Elles viennent confirmer l'important rôle que joue la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de désarmement.

Les membres de l'ASEAN partagent la déception que suscite l'incapacité dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement d'entamer un travail concret sur les points de son ordre du jour. À cet égard, ils invitent les membres de la Conférence à adopter et à mettre en œuvre un programme de travail équilibré et complet fondé sur l'ordre du jour, et à examiner,

notamment, les questions essentielles, conformément aux règles de procédure et en tenant compte des préoccupations de l'ensemble des États en matière de sécurité.

Selon eux, il convient également de réaffirmer l'importance des principes de transparence et d'exhaustivité dans le processus de négociations relatives au désarmement et à la non-prolifération. Ils estiment que le moment est venu pour la Conférence du désarmement d'examiner la question de son élargissement, le dernier remontant à 1999. Nous saluons la nomination d'un coordonnateur spécial pour traiter de cette question dans un proche avenir.

Pour terminer, j'informe la Commission que l'ASEAN a accompli de grands progrès et que d'ici à 2015 elle formera une communauté politiquement cohésive, économiquement intégrée et socialement responsable. Une ASEAN stable et prospère ne pourra que contribuer à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

M. Sorreta (Philippines) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ajoute ma voix à celles qui vous ont déjà exprimé leurs félicitations. C'est un plaisir personnel que de vous voir présider la Commission. J'attends le moment de travailler avec vous et avec les autres membres du Bureau ainsi qu'avec les visages familiers de notre excellent Secrétariat.

Les Philippines se joignent à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement non aligné et à la déclaration prononcée par le représentant du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Dans ces déclarations, ils ont souligné certains points qui suscitent l'espoir et certains autres qui déçoivent et qui assombrissent nos rêves de désarmement. Je ne vais pas répéter ces divers points et vais me contenter d'exprimer certaines de nos vues.

La section du document final de 2010 [voir TNP/CONF.2010/50 (vol. 1)] de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires contient 64 points d'action ainsi que des mesures spécifiques qui doivent être abordées sur la base de la résolution 1995 sur le Moyen-Orient et sur la République populaire démocratique de Corée. Si le monde veut sincèrement faire des avancées concrètes vers la non-prolifération nucléaire, l'élimination des armes nucléaires et la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie

nucléaire, il faut alors examiner de très près toutes ces mesures et points d'action.

Les Philippines attachent une importance toute particulière aux questions suivantes qui figurent dans le document final : respect par les États dotés de l'arme nucléaire des engagements qu'ils ont pris, en particulier les points 3, 5 et 21; universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP); négociation d'une convention sur les armes nucléaires; mise en œuvre de la résolution 1995 sur le Moyen-Orient, qui demande la convocation en 2012 d'une conférence internationale et, en vue de la préparer, désignation d'un pays hôte pour l'accueillir ainsi que d'un facilitateur en consultations avec les États de la région; entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; revitalisation de la Conférence du désarmement; conclusion d'un instrument juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité à donner aux États non dotés de l'arme nucléaire; adhésion universelle au protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire; entrée en vigueur des accords de garanties généralisées à donner aux États parties au TNP qui ne les appliquent pas encore; règlement de tous les cas de non-respect des obligations de garanties en pleine conformité avec le Statut de l'AIEA et les obligations juridiques de chacun des États Membres; sécurisation à tout moment du matériel nucléaire; et garantie d'accès aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

S'agissant de la création de zones exemptes d'armes nucléaires, les Philippines estiment que ces zones sont importantes si l'on veut réaliser l'objectif de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Les Philippines reconnaissent que les Traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Bangkok, de Pelindaba et sur l'Asie centrale, ainsi que du statut de zone exempte d'armes nucléaires de la Mongolie, ont contribué à la création de telles zones. Elles considèrent également qu'il importe de créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient, et elles espèrent que tous les États de la région participeront à la conférence internationale prévue en 2012.

En ce qui concerne la Conférence du désarmement, il est important et nécessaire de surmonter l'impasse qui, depuis 14 ans, la paralyse. À cet égard, les Philippines félicitent le Secrétaire général d'avoir organisé la réunion de haut niveau du 24 septembre et appuient les recommandations présentées dans le résumé de la présidence.

À ce tournant décisif, je tiens à revenir sur certains points soulevés par le Secrétaire aux affaires étrangères des Philippines lorsqu'il a pris la parole à la réunion de haut niveau. Le premier portait sur l'importance que revêtait la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui permettrait de revoir les méthodes de travail de la Conférence en vue de faciliter la concrétisation en temps opportun des résultats obtenus et de faire la différence entre consensus et unanimité dans les prises de décisions. Le deuxième a trait à l'augmentation du nombre des membres de la Conférence, qui ne doit plus se limiter à 65 pays. Le troisième concerne la nécessité de faire précéder la convocation de la quatrième session extraordinaire d'un processus informel de nature à nous rapprocher d'un élargissement futur de la Conférence, qui se traduirait par un apport d'idées et d'expertise beaucoup plus large. Certains membres de la Conférence pourraient initier la création de cette voie parallèle à la Conférence. Quant au quatrième, il s'agit de faire débiter les travaux de la Conférence sur les questions décisives, comme le désarmement nucléaire, les matières fissiles, les garanties négatives de sécurité et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Les Philippines demeurent préoccupées par les autres événements auxquels fait face la Première Commission et dont nous aurons tous à nous occuper. Premièrement, en ce qui concerne la prolifération et la non-réglementation des armes légères et de petit calibre, elles tiennent à souligner l'importance d'une application rapide et complète du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Elles se félicitent de l'issue concrète de la quatrième Réunion biennale des États et a hâte de participer, en mai 2011, à la réunion à participation non limitée des experts gouvernementaux.

Deuxièmement, les Philippines ont conscience des conséquences humanitaires défavorables que les mines et des munitions à fragmentation peuvent avoir sur les civils innocents. Elles appuient donc la mise en application complète de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Elles sont également signataires de la Convention sur les bombes à sous-munitions, qui est entrée en vigueur en septembre.

Troisièmement, les Philippines se félicitent de l'issue réussie de la Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui a eu lieu en 2006.

Quatrièmement, les Philippines reconnaissent l'importance de la Convention sur les armes chimiques et invitent les États à respecter la date butoir fixée pour leur destruction, telle qu'elle a été prolongée à la Conférence des États parties. Elles demandent également aux quelques États qui n'en sont pas encore parties de signer et de ratifier la Convention sans délai.

Pour terminer, je tiens à souligner l'importance particulière de cette session et la nécessité de prendre de l'avance. Monsieur le Président, vous avez pour ce faire tout notre appui.

M. Ramafole (Lesotho) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la Présidence de la Première Commission et puis vous assurer que la coopération de ma délégation vous est acquise. Je félicite également les autres membres du Bureau.

Je me joins aux déclarations prononcées par les représentants du Nigéria et de l'Indonésie, au nom respectivement du Groupe africain et du Mouvement des pays non alignés.

L'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session, a été marquée par d'intéressantes évolutions dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. En 2010, la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la quatrième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects sont un modèle de réussite pour la session. Sur le front bilatéral, il y a eu la signature par les Gouvernements de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique d'un nouveau traité sur la réduction des armes stratégiques, une mesure louable et concrète.

Malgré ces réussites, le désarmement et la non-prolifération demeurent un défi mondial et, de fait, une menace à la paix et à la sécurité internationales. Ces défis mondiaux comprennent la possession d'armes nucléaires par certains États, le refus de coopérer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, le fait que certains États restent en dehors du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et, pas moins important, le fait que le Traité sur l'interdiction

complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur.

Le désarmement et la non-prolifération sont au cœur de la création de l'ONU. Il ne faut jamais oublier que l'Organisation a été principalement créée pour épargner à l'humanité le fléau de la guerre. La possession d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive montre bien que l'idée de la guerre continue de hanter les esprits. La seule véritable garantie de sécurité pour l'humanité est l'élimination complète des armes nucléaires par les États qui en sont dotés. C'est sur cette toile de fond que nous exhortons ces États à rester fidèles aux engagements auxquels ils ont souscrit en vertu du TNP afin de parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires. Il faut souligner que la transparence revêt une extrême importance dans la mise en œuvre de ces engagements.

La Conférence d'examen du TNP, en 2010, a clairement démontré que les compromis sont possibles lorsque des négociations sont menées de bonne foi. La Conférence a prélué à l'engagement et à la volonté politique indéniables des États Membres en vue de créer un monde exempt d'armes nucléaires. En conséquence, nous invitons tous les États Membres à se joindre à la mise en œuvre du plan d'action adopté à la Conférence d'examen.

Le multilatéralisme est l'un des piliers de l'ONU. En conséquence, des négociations multilatérales dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération dépend notre succès. Dans sa sagesse, l'Assemblée générale a décidé de créer la Conférence du désarmement en 1978. La Conférence est l'unique instance de négociations multilatérales pour les traités sur le désarmement. Cependant, elle ne représente pas tous les Membres de l'ONU. Afin de rester fidèle au véritable multilatéralisme, il convient de nommer un coordonnateur spécial qui serait chargé d'examiner un élargissement éventuel de la composition de la Conférence du désarmement sans plus de délai. Qui plus est, on espère que l'événement de haut niveau convoqué par le Secrétaire général sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement imprimera un élan à ses travaux.

Le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires est de la plus haute importance si l'on veut parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Sa contribution au désarmement nucléaire est évidente pour tous. Dans cet esprit, le Secrétaire général a inclus l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction

complète des essais nucléaires dans son plan d'action en cinq points. Le Lesotho souscrit à la déclaration conjointe adoptée par les États Membres qui sont parties à ce Traité lors de la réunion tenue en marge de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session, qui, entre autres choses, déclare que le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires constituerait une importante contribution dans la mesure où

« il limiterait la mise au point et l'amélioration qualitative des armes nucléaires, mettrait fin à la mise au point de nouveaux types perfectionnés d'armes nucléaires et empêcherait la prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects ».

Nous renouvelons l'appel lancé à cette réunion aux pays visés à l'annexe 2 pour qu'ils prennent d'urgence des mesures en vue de ratifier ce Traité afin qu'il puisse entrer en vigueur dès que possible.

Ce serait de ma part pécher par omission que de ne pas parler des armes les plus meurtrières et les plus faciles de toutes, à savoir, les armes légères et de petit calibre. Elles continuent d'anéantir des sociétés, en particulier en Afrique et dans les pays en développement. Tous les jours, un nombre énorme de personnes innocentes perdent la vie par la faute de ces armes. Les conséquences humanitaires dues à leur utilisation sont dévastatrices.

J'ajouterai que c'est un domaine quelque peu critique pour le Lesotho. Malgré la destruction tous les ans d'armes légères et de petit calibre illégales, elles continuent d'exister en grand nombre au Lesotho et continueront de coûter la vie à un nombre sans précédent d'hommes, de femmes et d'enfants. Il faut mettre fin à leur transfert, à leur fabrication et à leur circulation illicites. Le Lesotho se féliciterait de recevoir une aide technique pour empêcher la prolifération de ces armes illégales dans l'attente de leur élimination.

Je terminerai en soulignant que l'ordre du jour du désarmement ne sortira de l'impasse que lorsque se manifesterà la volonté politique nécessaire. En conséquence, je me joins aux précédents orateurs pour demander la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Cette instance devrait pouvoir infuser la volonté politique nécessaire pour faire avancer l'ordre du jour du désarmement et de la non-prolifération.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous féliciter de votre élection et à féliciter également les autres membres du Bureau. Je puis vous assurer que la coopération de ma délégation vous est acquise, et je vous souhaite pleins succès.

Ma délégation se joint à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La République islamique d'Iran considère que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sous tous leurs aspects sont les éléments essentiels de la sécurité internationale. L'élimination complète des armes nucléaires est la priorité des priorités et la seule garantie absolue contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation des armes nucléaires. Depuis la session de 2009 de la Première Commission, la communauté internationale a noté certains signes à la fois décourageants et encourageants dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale.

D'une part, l'adoption des recommandations et les mesures de suivi de la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires témoignent de la validité et de la pertinence de ce traité. D'autre part, un consensus aussi fragile, auquel on est parvenu à la fin de la Conférence, témoigne de sa vulnérabilité face au non-respect des engagements et à la discrimination. Le fait que depuis 40 ans les États parties au TNP se soustraient à leurs obligations continue d'être son principal problème.

De même, la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires et le partage des armes nucléaires, qui imposent des restrictions à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et à la coopération avec les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sont parmi les défis qu'il rencontre. Pour que le TNP continue de jouer son rôle dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales, les États dotés de l'arme nucléaire doivent s'acquitter sérieusement des responsabilités et obligations qui leur incombent de mettre pleinement en œuvre l'article VI du TNP et de tous les engagements auxquels ils ont souscrit lors des Conférences d'examen du TNP. Il y a 64 ans, dans sa première résolution sur le désarmement [résolution 1011 (XI)], l'Assemblée générale demandait l'élimination des armes atomiques des armements nationaux. Cependant, cet objectif n'a toujours pas été atteint.

Le fait que la communauté internationale accorde une attention extrême au désarmement nucléaire témoigne de l'aspiration constante de toutes les nations à un monde sans armes nucléaires, mais il indique également que certaines obligations de désarmement nucléaire n'ont pas été assumées. Au cours de l'année dernière, de nombreuses déclarations lénifiantes ont été prononcées, et un traité a été signé sur la réduction des armes stratégiques offensives. Si ce traité est ratifié, entre en vigueur et est pleinement mis en œuvre, on pourra considérer qu'un pas concret a été fait dans le domaine du désarmement nucléaire. Cependant, dans le cas contraire, sa signature et la rhétorique l'entourant mettront à mal sa pertinence et sa crédibilité et, en provoquant un plus grand désespoir et une plus grande méfiance entre les États, il ne fera en définitive que rendre la sécurité de l'environnement international encore plus vulnérable. Nous demandons donc que les États dotés de l'arme nucléaire s'acquittent pleinement de leurs obligations en matière de désarmement nucléaire.

Qui plus est, l'Iran appuie fermement la prompte négociation à la Conférence du désarmement d'une convention sur l'interdiction de toutes les armes nucléaires. La mise en œuvre de cette convention devrait aboutir à une élimination complète des armes nucléaires d'ici à 2025. Je saisis l'occasion pour souligner qu'il convient d'entreprendre un effort plus large et plus coordonné pour sensibiliser le monde aux dangers que fait peser sur l'humanité l'existence même de ses armes.

Dans le dernier numéro de la *Nuclear Posture Review*, plusieurs États dotés de l'arme nucléaire ont menacé d'utiliser ces armes contre certains États parties au TNP. Il est donc impérieux d'entamer des négociations dans le cadre de la Conférence sur le désarmement en vue de conclure une convention donnant l'assurance à tous les États non dotés de l'arme nucléaire qu'ils ne feront l'objet ni de l'utilisation ni de la menace de l'utilisation de ces armes.

En traitant des questions liées au désarmement et à la sécurité internationale, il convient de souligner qu'il est nécessaire de promouvoir la règle du droit et non la règle de la puissance et d'éviter des approches exclusives et discriminatoires.

Je tiens à souligner également qu'il est nécessaire d'universaliser les trois principaux instruments concernant les armes de destruction massive,

notamment le TNP. Dans ce contexte, cette réunion devrait exiger la pleine mise en œuvre de la résolution de la Conférence d'examen du TNP de 1995 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Cependant, le régime d'Israël, qui bafoue tous les instruments internationaux traitant des armes de destruction massive, continue d'être le seul obstacle à la création de cette zone. Il a rejeté les demandes que le monde entier lui a adressées pour qu'il adhère au TNP et continue de poursuivre son programme clandestin d'armes nucléaires. Le régime sioniste a attaqué à maintes reprises et ouvertement menacé d'attaquer d'autres pays de la région. Ces mesures attestent de la grave menace que fait peser un régime irresponsable et de l'ampleur du danger que peuvent représenter pour la paix et la sécurité internationales les armes nucléaires entre les mains de ce régime.

En conséquence, dans l'attente de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, il faut amener le régime sioniste à renoncer à la possession d'armes nucléaires, à adhérer promptement au TNP et à placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire.

La création d'une telle zone au Moyen-Orient a été proposée par l'Iran en 1974. La République islamique d'Iran, en tant que nation éprise de paix et État responsable dans la région, continuera de jouer un rôle de chef de file dans la réalisation de cette idée. Dans ce contexte, en tant que contribution à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires, elle a convoqué une conférence internationale sur le désarmement et la non-prolifération, qui s'est tenue à Téhéran en avril 2010, avec la participation des Ministres des affaires étrangères et autres responsables de haut rang venus de plus de 60 pays et organisations régionales et internationales.

Le thème de la conférence, « L'énergie nucléaire pour tous, l'arme nucléaire pour personne », a été grandement loué pendant et après la Conférence. Dans un message adressé à la Conférence, le dirigeant suprême de la République islamique d'Iran a déclaré que depuis la première utilisation d'une bombe atomique, la sécurité de l'ensemble de l'humanité a été menacée et que la nécessité de procéder à l'élimination complète de ces armes a été reconnue par consensus. Pour le dirigeant suprême, tout recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires constitue une violation grave et patente des règles indiscutables du droit

humanitaire et un exemple convaincant de ce qui constitue un crime de guerre. En conséquence, nous considérons l'emploi de ces armes comme étant illégal et *haram*, ce qui signifie religieusement interdit. Il incombe donc à chacun de protéger l'humanité de ce grave désastre.

La République islamique d'Iran, en tant que victime d'armes de destruction massive au cours des huit années d'une guerre que lui a imposée l'ancien régime iraquien, avec le large appui des pays occidentaux, est fermement attachée à l'avènement d'un monde exempt d'armes de destruction massive. Elle se conforme pleinement aux obligations qui lui incombent au titre des principaux instruments juridiques relatifs à ces armes, à savoir, le TNP, la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques.

Le droit inaliénable à l'utilisation pacifique de l'énergie et de la technologie nucléaires, y compris le cycle du combustible, est l'un des fondements du TNP. En conséquence, afin de répondre à ses besoins croissants en énergie, l'Iran est déterminé à l'exercer. Ce faisant, il assume avec sérieux ses responsabilités et l'engagement qu'il a pris vis-à-vis de la non-prolifération demeure inchangé.

Au cours des dernières années, l'Iran n'a cessé de se montrer fermement décidé à négocier sans préalable et sur la base de la justice et du respect mutuel. Sa réponse positive aux demandes qui lui ont été adressées, qui a débouché sur la déclaration de Téhéran, du 17 mai 2010, conjointement signée par les Ministres des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, de la Turquie et du Brésil, sur l'échange de combustible nucléaire est le plus récent exemple de la position de l'Iran, laquelle a été largement saluée par la communauté internationale. De fait, c'est une avancée concrète qui sert de base pour aller dans la bonne direction. Il appartient maintenant aux autres parties de changer leurs politiques du passé et de faire preuve de bonne volonté.

Quant à la Convention sur les armes chimiques, les États parties qui en possèdent encore doivent prendre les mesures qui s'imposent pour respecter la date butoir finale en les détruisant avant le 29 avril 2012. Le fait de ne pas se conformer à cette date constituerait pour les États un cas indéniable et grave de manquement à leurs obligations.

La Conférence du désarmement, en butte au climat international en matière de sécurité, est restée

dans l'impasse pendant la dernière décennie. Nous avons appuyé sa réactivation sur la base d'un programme de travail complet et équilibré, qui devrait permettre de répondre aux priorités de tous les États Membres. L'élan imprimé à la Conférence en 2009 ne sera maintenu que s'il est tenu compte de leurs préoccupations.

Pour terminer, j'ajouterai que nous avons hâte de travailler de façon concertée au succès des délibérations de la Première Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, je demande aux orateurs de bien vouloir prononcer une version abrégée de leur déclaration pour se conformer au temps qui leur est imparti de 10 minutes, restant entendu qu'ils peuvent en annoncer le texte complet sur le site Web QuickFirst.

M. Benmehidi (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous présenter les félicitations de la délégation algérienne pour votre élection à la présidence de la Première Commission et de vous assurer; et d'assurer également les membres du Bureau, de la pleine coopération de ma délégation.

L'Algérie s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés ainsi qu'à la déclaration faite par le Représentant permanent du Nigeria au nom du Groupe des États d'Afrique.

L'Algérie accorde la plus grande importance aux questions de désarmement et de sécurité internationale. C'est à ce titre qu'elle relève que l'année 2010 a été particulièrement riche en rencontres internationales et en engagements prometteurs qui ont été énumérés dans les déclarations des délégations qui m'ont précédé. Ce contexte favorable pour les questions de désarmement constitue une opportunité à saisir par la communauté internationale en vue de réaliser des avancées et des progrès tangibles.

L'Algérie, qui est partie aux principaux traités relatifs aux armes de destruction massive, tient à rappeler que l'objectif ultime de ces instruments vise à bannir à jamais cette catégorie d'armes. La perspective de l'élimination totale des armes nucléaires passe inéluctablement par le désarmement nucléaire à travers des mesures progressives, selon les principes d'irréversibilité, de transparence et de vérifiabilité. Selon les termes mêmes du TNP, les États dotés de l'arme nucléaire ont certaines obligations à respecter. Il convient de rappeler, à cet égard, l'avis consultatif de

1996 par lequel la Cour internationale de Justice a réaffirmé l'obligation constante de ces États d'œuvrer à la réduction, puis à l'élimination de leurs arsenaux nucléaires.

Tout en réitérant son attachement à la fois au régime de non-prolifération institué par le TNP et au droit légitime de tous les États parties à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins civiles, l'Algérie appelle, une nouvelle fois, s'agissant des dossiers du nucléaire iranien et de la Corée du Nord, à un règlement diplomatique dans le strict respect des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et des statuts de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA). Cette position est fondée sur le fait que seul le dialogue et les moyens pacifiques sont susceptibles d'aplanir les désaccords.

Ma délégation, qui reste convaincue que le désarmement nucléaire est l'objectif ultime du TNP, se félicite des résultats obtenus dans le cadre des négociations de la huitième Conférence d'examen du TNP qui s'est tenue à New York au mois de mai dernier. L'Algérie fait partie de cette large majorité d'États qui ont choisi de mettre l'atome au service exclusif des applications civiles, y compris en matière de recherche/développement, conformément à l'article IV du TNP.

Il est indéniable que devant les exigences du développement économique et les progrès technologiques continus, le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire prend aujourd'hui une dimension toute particulière. En effet, le nucléaire se présente pour beaucoup de pays comme un choix stratégique incontournable pour leurs besoins et leur sécurité énergétiques. Les propositions avancées, y compris au sein de l'AIEA, pour la mise en place d'un mécanisme multilatéral d'approvisionnement du combustible nucléaire devraient faire l'objet d'une large concertation, dans le respect du droit inaliénable de tous les États parties à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Face à certaines situations de blocage qui constituent pour ma délégation autant de sources de préoccupation, notamment l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, les lenteurs persistantes constatées dans le processus d'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la mise en place de l'Organisation des États parties à Vienne, il s'avère nécessaire de procéder

à la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement serait, de par son autorité politique, sa composante universelle et les mandats que lui confère la Charte des Nations Unies, notamment en matière de désarmement, le cadre approprié susceptible de faire converger nos différentes initiatives et d'engager une réflexion nécessaire à la progression de tous les chapitres de la problématique du désarmement nucléaire.

L'entrée en vigueur, le 15 juillet 2009, du Traité de Pelindaba créant une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique représente une contribution essentielle de l'Afrique au renforcement du régime de non-prolifération et à la paix mondiale ainsi qu'à la sécurité régionale et internationale. L'Algérie, qui a été parmi les tous premiers pays à avoir signé et ratifié ce traité, appelle, notamment, les États dotés de l'arme nucléaire, qui ne l'ont pas encore fait, à procéder à la signature et à la ratification des annexes pertinentes de ce Traité.

L'exemple du Traité de Pelindaba nous amène à évoquer la demande de la communauté internationale pour l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. En effet, en dépit des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et de la Conférence d'examen du TNP de 1995, ce projet demeure bloqué en raison de l'intransigeance d'Israël qui refuse de rejoindre le TNP et de mettre ses installations nucléaires sous garantie de l'AIEA. C'est pourquoi nous estimons que les résultats de la Conférence d'examen du TNP en mai 2010 constituent un pas positif grâce notamment au lancement du processus devant aboutir à la mise en place de cette zone exempte d'armes nucléaires.

Dans le but de se hisser au niveau des défis multiples, la Conférence du désarmement devrait mettre à profit une conjoncture internationale favorable et l'élan positif généré par les résultats de la huitième Conférence d'examen du TNP de 2010, pour relancer ses travaux et honorer son mandat.

C'est dans ce souci que l'Algérie a salué l'initiative du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de tenir une réunion de haut niveau sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement. Ma délégation a noté la recommandation du Secrétaire général, dans son Résumé du Président,

suggérant que la Conférence du désarmement adopte à nouveau, lors de sa session de janvier 2011, le programme de travail déjà approuvé en 2009.

C'est l'Algérie justement qui avait pris, à l'époque, en sa qualité de Président de la Conférence du désarmement, l'initiative d'engager un processus de consultations, qui a abouti à l'adoption, par consensus, d'un programme de travail couvrant l'ensemble des questions inscrites à son ordre du jour.

Sur le fond, ma délégation estime qu'aucun autre forum de l'ONU ne saurait se substituer ou dessaisir la Conférence du désarmement de ses prérogatives ou légitimer la dissociation d'un des thèmes fondamentaux relevant de son mandat. En plus de son caractère de précédent lourd de conséquences, ceci remettrait en cause la globalité et l'équilibre à maintenir entre les thèmes centraux et complémentaires à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Le commerce et les transferts illicites des armes légères continuent, eux-aussi, de menacer la paix et la stabilité dans de nombreux pays et représentent une préoccupation permanente pour ma délégation. Nous réitérons notre attachement à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui a été adopté en 2001, et appelons à son renforcement. Cet important instrument a incontestablement contribué à une prise de conscience réelle des conséquences humanitaires et politiques néfastes de ce fléau et sur sa contribution à l'approvisionnement des groupes terroristes et de la criminalité organisée. C'est dans ce cadre que l'Algérie s'est engagée dans la mise en œuvre de l'instrument international sur le traçage des armes légères et de petit calibre illicites. Les actions entreprises en la matière ont été indiquées dans notre rapport national 2010.

S'agissant de l'initiative pour un Traité sur le commerce des armes, l'Algérie a, dès le départ, apporté son appui à ce processus, convaincue qu'un instrument international conclu sous l'égide de l'ONU et tendant à établir des normes pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes, contribuerait au renforcement de la paix et de la sécurité à tous les niveaux. Les débats menés dans le cadre du Comité préparatoire de la Conférence pour un Traité sur le commerce des armes, réuni à New York en juillet dernier, ont montré l'intérêt et l'importance que les délégations accordent à un tel sujet.

Au plan régional, mon pays a fait de son engagement et son attachement à la promotion de la paix et de la sécurité internationales une donnée permanente de sa politique étrangère et un principe cardinal autour duquel s'articule son action. L'Algérie est déterminée à apporter son appui et sa contribution aux actions tendant à promouvoir et privilégier le dialogue et la concertation et à renforcer la sécurité au sein de ses cadres traditionnels d'appartenance, notamment dans la région méditerranéenne. Aussi, ma délégation se fait un honneur et un privilège de soumettre annuellement à l'appréciation de la Première Commission et de l'Assemblée générale un projet de résolution portant sur « le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée ». Nous comptons sur l'appui de tous les coauteurs traditionnels ainsi que sur l'ensemble des États Membres pour apporter leur soutien à ce projet de texte.

Pour terminer, il convient de rappeler que l'examen des questions de désarmement nous offre chaque année l'occasion de faire le point sur la situation du système de sécurité collective. Cet exercice met en évidence le rôle central de cette commission en matière de désarmement. L'Algérie réitère, à cette occasion, son engagement en faveur de l'entreprise multilatérale du désarmement, de ses instruments et de ses mécanismes.

M. Park In-Kook (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation souhaite tout d'abord se joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Commission et féliciter également les autres membres du Bureau. Je suis certain que votre direction judicieuse nous guidera de façon positive tout au long de ce mois de délibérations. Je souhaite également remercier M. Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, et le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement pour les efforts inlassables qu'ils déploient en appui aux travaux de la Commission. Je puis assurer la Commission que ma délégation lui apportera appui et coopération.

Selon un dicton, le voyage le plus long commence avec un premier pas. Cependant, nous avons été dernièrement les témoins de multiples pas en direction d'une avancée attendue de longue date, à savoir mettre un terme à une décennie de léthargie dans le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Cela comprend la proposition en cinq points pour le

désarmement nucléaire présentée par le Secrétaire général; la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires présentée par le Président Obama, et le sommet historique du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, dont l'adoption de la résolution 1887 (2009).

Un peu plus tôt cette année, une série d'évolutions concrètes nous a fait revenir aux réalités : la signature en avril du nouveau traité START entre les deux plus grandes puissances nucléaires, le Sommet sur la sécurité nucléaire qui s'est tenu à Washington le même mois et, finalement, l'adoption par consensus – après une décennie – du Document final (voir TNP/CONF.2010/50) à la Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En adoptant en particulier ce document, la communauté internationale a reconnu formellement que le désarmement et la non-prolifération sont de nouveau au centre de l'ordre du jour mondial. La réalisation de cet objectif commun d'un monde exempt de toutes les armes nucléaires relève de la responsabilité des États nucléaires et des États non nucléaires.

Alors que nous sommes réunis aujourd'hui dans ce contexte, il ne faut pas simplement regarder avec complaisance ce qui a été réalisé. Il faut au contraire nous convaincre que de nouvelles mesures sont nécessaires. Ce n'est pas le moment de nous satisfaire des dernières évolutions; au contraire, c'est le moment pour nous de retrouver une fois encore nos manches et d'aller de l'avant avec la ferme volonté de consolider nos nobles efforts. En fait, il faut agir avant que s'estompent aspirations et attentes. À cet égard, je souhaiterais que l'on se saisisse de trois questions au cours de la session.

Premièrement, au cours de la dernière décennie, l'efficacité de la Conférence du désarmement a suscité de plus en plus de préoccupations. C'est pourquoi le Secrétaire général a convoqué la réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence et entamé des négociations multilatérales de désarmement. Nous appuyons sans réserve le document final de cette réunion. La Conférence a ainsi gardé à ce jour un profil bas, ce qui pourrait amener d'autres instances à fixer les termes des discussions. Si la Conférence demeure embourbée dans l'impasse, son statut et sa légitimité en tant qu'unique instance de désarmement seront menacés. Je suis fermement convaincu que la Conférence doit agir rapidement si elle veut pouvoir continuer à jouer son rôle central, et

j'invite tous les membres de la Conférence à coopérer en entamant, dès que possible, un travail de fond sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, eu égard non seulement à la non-prolifération nucléaire mais également au désarmement nucléaire. La République de Corée jouera le rôle qui lui revient dans la réactivation du processus de la Conférence.

Deuxièmement, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est une autre question qui exige une décision de notre part. Les perspectives d'une prompt entrée en vigueur de ce traité étant meilleures que jamais, il faut saisir l'occasion qu'offre le climat actuel pour agir. La République de Corée invite les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité immédiatement, en particulier les neuf derniers États de l'annexe 2. Elle souligne également qu'il importe de maintenir un moratoire sur les essais nucléaires jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité.

Troisièmement, parallèlement aux efforts déployés actuellement pour universaliser le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), il conviendrait de renforcer encore le Traité sur les mécanismes de contrôle et de vérification en universalisant le protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Cela est devenu d'autant plus important au regard du nouvel essor de l'énergie nucléaire que l'on note actuellement. Le document final, en particulier, de la Conférence d'examen de 2010 pourrait insuffler une nouvelle vie au Traité. À cet égard, la Corée réaffirme son plein attachement à une prompt application des conclusions et recommandations relatives à des mesures de suivi qui ont été adoptées par la Conférence d'examen.

Je vais passer maintenant aux problèmes urgents que rencontrent actuellement les efforts déployés collectivement au plan international en ce qui concerne la non-prolifération. Le programme nucléaire de la Corée du Nord représente une grave menace à la paix et à la sécurité régionales, et un défi sans précédent pour le régime international de non-prolifération. La communauté internationale a montré une position unifiée et résolue contre les ambitions nucléaires de la Corée du Nord en adoptant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et le document final de la Conférence d'examen du TNP, qui s'est tenue en mai. Nous espérons que la communauté internationale poursuivra ses efforts en vue d'exhorter la Corée du Nord à renoncer à son programme nucléaire d'une manière complète, vérifiable et irréversible.

Malheureusement, la Corée du Nord reste sourde aux demandes légitimes de la communauté internationale. Qui plus est, en mars dernier, la Corée du Nord a attaqué le navire militaire *Cheonan* de la République de Corée. Le Conseil de sécurité a clairement condamné cette attaque et a souligné qu'il importait d'empêcher que de nouvelles attaques ou des actes hostiles soient perpétrés contre la République de Corée et adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2010/13) le 9 juillet. Compte tenu de ce message de l'ensemble de la communauté internationale, la Corée du Nord doit assumer ses responsabilités, s'abstenir de toute nouvelle provocation et opérer un vrai changement dans sa conduite et son attitude.

Malgré les actes répétés de défiance de la Corée du Nord, mon gouvernement continuera de déployer des efforts pour parvenir à un règlement pacifique et général du problème nucléaire que pose la Corée du Nord. Nous maintenons une double approche en appliquant des sanctions tout en laissant la porte ouverte au dialogue. Cependant, nous ne souhaitons pas nous engager dans le dialogue pour le plaisir de dialoguer. Au contraire, nous avons hâte de participer à des pourparlers de nature à nous faire progresser sensiblement dans la question nucléaire de la Corée du Nord, ce qui implique de sa part de faire preuve d'un désir sincère de s'engager vers la dénucléarisation en prenant des mesures concrètes. Nous poursuivrons nos consultations avec les pays concernés par la reprise des Pourparlers à six pays, tout en surveillant de près la conduite de la Corée du Nord.

Mon gouvernement continue également de rechercher un règlement fondamental à la question nucléaire de la Corée du Nord par le biais d'une initiative d'un « grand marché », dont l'objectif est de parvenir à un accord complet englobant toutes les étapes liées à des mesures irréversibles de dénucléarisation et à des mesures concomitantes. Les participants aux Pourparlers à six pays sont parvenus à un accord commun sur l'initiative et déploient actuellement des efforts conjoints pour amener la Corée du Nord à prendre une décision stratégique en vue d'abandonner son programme nucléaire.

Qui plus est, nous nous joignons activement à la communauté internationale pour amener l'Iran à se conformer à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1929 (2010), et aux résolutions de l'AIEA, ainsi qu'à

coopérer avec celle-ci en vue de redonner confiance dans la nature pacifique de son programme nucléaire.

Toutes les parties au TNP ont le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans la mesure où elles s'acquittent pleinement de leurs obligations en matière de non-prolifération. En même temps, compte tenu du potentiel de prolifération inhérent aux technologies nucléaires sensibles et aux activités du cycle du combustible nucléaire, les États impliqués dans des technologies et activités qui peuvent directement être détournées vers des utilisations non pacifiques doivent faire preuve du plus haut degré d'attachement à la non-prolifération s'ils veulent susciter la confiance internationale.

Outre les questions traditionnelles relatives à la non-prolifération, celle de la sécurité nucléaire mérite également de retenir l'attention particulière de l'ensemble des pays en vue de prévenir le terrorisme nucléaire. La communauté internationale a besoin de développer les voies et moyens de s'attaquer aux risques découlant de ces tendances et de renforcer la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'éventualité d'un terrorisme nucléaire étant la menace la plus imminente et la plus extrême qui pèse sur la sécurité mondiale, ma délégation se joint aux efforts qui sont déployés pour renforcer la sécurité nucléaire sur la base d'une coopération internationale. À cet égard, on veut espérer que le Sommet sur la sécurité nucléaire, qui aura lieu en 2012 en Corée, offrira la possibilité de voir dans quelle mesure les engagements souscrits lors du Sommet de Washington ont été respectés et d'explorer de nouveaux moyens créatifs pour renforcer davantage la sécurité nucléaire.

Selon la République de Corée, la question des armes classiques exige également l'attention constante de la communauté internationale. Elle appuie les objectifs essentiels d'un traité sur le commerce des armes. À ce stade initial, le traité doit faire l'objet de négociations équilibrées en termes de faisabilité, d'attributions et de paramètres afin de rallier le plus grand nombre de membres. Elle fera de son mieux pour mener à bien les délibérations d'ici à la date butoir.

Qui plus est, mon gouvernement et celui de l'Australie soumettront de nouveau un projet de résolution intitulé « Action préventive et lutte contre les activités de courtage illicites », qui a été adopté par consensus à l'Assemblée générale, à sa soixante-troisième session (résolution 63/67). Nous avons

l'intention de présenter cette année le même projet de résolution avec quelques changements mineurs et comptons sur le plein appui des délégations ici présentes.

Un nouveau consensus semble se dégager au sein de la communauté internationale en faveur de la non-prolifération nucléaire, mais également de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Compte tenu des signes prometteurs que l'on note aux quatre coins du monde, il nous faut redoubler d'efforts et faire en sorte qu'ils nous mènent à des résultats concrets. Il faut travailler fort et prendre des décisions courageuses pour jeter les bases d'un progrès durable. Ma délégation confirme qu'elle est animée du sens des responsabilités partagées et de la volonté de coopérer au succès de la Commission et d'autres efforts.

M. AlNafisee (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Avant tout, je tiens, Monsieur le Président, à vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission.

Tandis que l'Assemblée a ouvert sa soixante-cinquième session et que les travaux de la Première Commission ont commencé, le monde continue d'être menacé par le fléau que constituent la prolifération nucléaire, les armes de destruction massive et le commerce illicite des armes légères. De toutes les questions dont est saisie la Première Commission, celle concernant ces menaces doit se voir accorder la plus haute priorité.

Le Royaume de l'Arabie saoudite adopte une ferme politique étrangère orientée vers l'appui aux efforts déployés au niveau international pour réduire la prolifération des armes de destruction massive dans le monde. Partant, il a adhéré à la plupart des traités et des accords internationaux qui préconisent l'élimination des armes de destruction massive, au premier rang desquels on trouve le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui a été signé le 1^{er} juillet 1968 à Londres, Washington et Moscou et qui est entré en vigueur le 5 mars 1970. À l'époque, la plupart des pays arabes ont signé ce traité tandis qu'Israël ne l'a toujours pas signé et n'y a toujours pas adhéré arguant que son accord sur le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique est suffisant.

Le Royaume d'Arabie saoudite a adhéré au TNP en 1988 et s'est depuis conformé à toutes ses dispositions. Il a participé à diverses conférences d'examen de traités, comme le Comité préparatoire,

antérieurement à la tenue de la Conférence d'examen et de prorogation des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a eu lieu à New York en avril 1995 et à laquelle mon pays a envoyé une délégation de haut niveau dirigée par le Ministre des affaires étrangères. Malheureusement, à cette conférence, différentes préoccupations internationales ont primé et la pression exercée au niveau international n'a pas été suffisante pour amener Israël à adhérer au TNP.

Sur le plan général, le Royaume d'Arabie saoudite plaide pour un monde exempt d'armes nucléaires et, localement, pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient, qui restera impossible tant qu'Israël n'aura pas signé le TNP. À cette fin, les participants à la Conférence d'examen du mois de mai ont convenu de convoquer d'ici à 2012 une conférence internationale chargée d'examiner cette question qui se tiendra en Égypte.

Comme pour les armes nucléaires, le Royaume d'Arabie saoudite s'efforce activement de parvenir à l'interdiction de l'utilisation des armes chimiques et a déjà signé la Convention sur les armes chimiques le 13 février 1993. Il a participé aux 16 réunions du Comité préparatoire, qui ont eu lieu à La Haye, et a ratifié la Convention le 9 août 1996. En conséquence, le Conseil des ministres a créé une autorité nationale chargée de la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques, que dirige le Ministre des affaires étrangères qui est chargé de la mise en œuvre complète de la Convention.

Ensuite, plusieurs sous-comités chargés de l'inspection et de la vérification ont été créés en mai dernier. Qui plus est, le Conseil saoudien des ministres a adopté la résolution n° 134 en vue d'étendre l'autorité nationale chargée de la mise en œuvre de la Convention sur les armes classiques à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

Le Royaume d'Arabie saoudite appuie les mesures en cours visant à limiter l'utilisation de missiles balistiques et a participé au Code international de conduite contre la prolifération de ces missiles depuis les réunions tenues à Paris les 7 et 8 février. Le Royaume a alors encouragé les pays du Moyen-Orient possédant un dispositif de missiles balistiques à appuyer cet effort.

Tout comme la paix mondiale est conditionnée à l'élimination des armes de destruction massive, la paix régionale est conditionnée à la vérification et à la limitation des armes classiques et à l'élimination du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. À cette fin, il faut parvenir à l'élimination et à la destruction des mines antipersonnel. Le Royaume a contribué à hauteur de 4,5 millions de dollars à cette cause et a signé la Convention d'Ottawa de 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction.

Le Royaume a également participé activement au Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Un groupe de travail national se réunit toutes les semaines au siège du Ministère des affaires intérieures saoudien pour examiner les projets d'articles d'un traité sur le commerce des armes en vue de son adoption.

Le Royaume d'Arabie saoudite est attaché à l'objectif de paix et de stabilité dans le monde et se félicite des efforts que déploie constamment l'ONU à cet égard. Conformément au paragraphe 4 de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la prolifération des armes de destruction massive portant création du Comité 1540, le Royaume a présenté un rapport officiel audit comité.

Pendant le Sommet sur la sécurité nucléaire, qui s'est tenu à Washington, en avril 2010, le Royaume a annoncé qu'il avait l'intention, avec le Conseil de sécurité, de convoquer un atelier à Riyad en décembre prochain afin de réunir les experts internationaux et nationaux qui seront chargés d'évaluer la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) afin de renforcer la capacité du Royaume à limiter la prolifération des armes de destruction massive tout en assurant la promotion de ces efforts au niveau national.

Pour terminer, j'ajouterai que selon mon gouvernement l'élimination des armes nucléaires est la meilleure garantie contre leur utilisation ou la menace de leur utilisation par une organisation terroriste. Compte tenu de l'instabilité persistante au Moyen-Orient et de l'augmentation des risques dans la région, le Royaume d'Arabie saoudite partage les préoccupations exprimées par la plupart des pays non nucléaires et souhaite que soit créée au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. Cet objectif ne

peut être réalisé que sur la base d'instruments internationaux garantissant la sûreté et la stabilité des États non dotés de l'arme nucléaire.

M. Ali (Inde) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette importante commission et à vous assurer, et assurer les autres membres du Bureau, que ma délégation ne manquera pas de vous apporter sa pleine coopération dans l'accomplissement de vos responsabilités. La Commission a pour tâche essentielle de renforcer le consensus sur l'ensemble de l'ordre du jour du désarmement nucléaire ainsi que notre volonté commune de prendre les mesures spécifiques propres à renforcer la paix et la sécurité internationales.

L'Inde s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Inde attache la plus haute priorité au désarmement nucléaire mondial et non discriminatoire. La vision d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'un ordre mondial non violent a été éloquemment définie ici par le Premier Ministre Rajiv Gandhi en 1988 (voir A/S-15/PV.14). Vingt-deux ans après, cette vision s'impose plus que jamais mais sa concrétisation reste un objectif lointain. Entre-temps, des menaces nouvelles ont émergé, notamment la menace de voir les terroristes accéder aux armes de destruction massive.

En 2006, l'Inde a soumis un document de travail sur le désarmement nucléaire (A/C.1/61/5, annexe) qui contient des propositions spécifiques traduisant l'esprit et l'essence du plan d'action de Rajiv Gandhi. Le document de travail mentionne plusieurs mesures, notamment la réaffirmation de la volonté catégorique de tous les États dotés de l'arme nucléaire de parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires; la réduction de la présence des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité; la réduction du danger nucléaire, y compris l'élimination de l'état d'alerte des armes nucléaires; les négociations d'un accord global entre les États dotés de l'arme nucléaire sur le non-usage en premier des armes nucléaires; la négociation d'une convention interdisant l'utilisation des armes nucléaires; et la négociation d'une convention sur les armes nucléaires en vue de leur complète élimination dans un cadre spécifique.

Il est essentiel de délégitimer progressivement les armes nucléaires si l'on veut réaliser l'objectif de leur élimination complète. Il est nécessaire d'établir un

processus étape par étape garanti par un engagement universel et un cadre de travail multilatéral convenu afin de réaliser un désarmement général et non discriminatoire. Nous appuyons une intensification du dialogue afin de renforcer le consensus international sur le désarmement et la non-prolifération. Ce dialogue ne doit pas simplement concerner les États Membres, mais il doit également englober un spectre plus large de communautés non gouvernementales.

Sans vouloir diminuer la haute priorité que l'on accorde à l'objectif du désarmement nucléaire, l'Inde appuie les négociations à la Conférence du désarmement d'un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement vérifiable sur l'arrêt de la production de matières fissiles qui réponde à ses intérêts de sécurité nationale. L'Inde est un État doté de l'arme nucléaire et un membre responsable de la communauté mondiale et c'est à ce titre qu'elle abordera ces négociations.

À la réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général le 24 septembre, le Ministre des affaires étrangères de l'Inde a exprimé sa déception du fait que la Conférence du désarmement, unique instance de négociations pour le désarmement multilatéral, avait été empêchée d'accomplir sa tâche essentielle : négocier des traités multilatéraux. Il a exprimé l'appui de l'Inde à l'ouverture immédiate de négociations concernant un traité sur l'arrêt de matières fissiles à la Conférence du désarmement en tant que partie de son programme de travail début 2011.

L'Inde demeure attachée au maintien d'un moratoire unilatéral et librement accepté sur les essais nucléaires. Sa politique se fonde sur un minimum de dissuasion nucléaire crédible. Elle ne souscrit à aucune course aux armements, notamment à une course aux armements dans l'espace. Elle a fait sien le principe de non-utilisation en premier et de non-utilisation contre des États non dotés de l'arme nucléaire, et est prête à transformer ces initiatives en instruments juridiques multilatéraux. Elle appuie les négociations dont l'objectif est de parvenir à un accord sur des arrangements efficaces de nature à protéger les États non dotés de l'arme nucléaire contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation d'armes nucléaires. Elle appuie également la négociation d'un traité sur le non-recours en premier à l'utilisation de ces armes.

L'Inde est partie à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes

biologiques. La première constitue un traité unique pour parvenir à l'élimination d'une série complète d'armes de destruction massive grâce à un instrument multilatéralement négocié, non discriminatoire et internationalement vérifiable. Il importe que tous les États parties se conforment aux engagements qui leur incombent au titre du traité. Elle attend avec intérêt le renforcement de la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques à la septième Conférence d'examen qui aura lieu à Genève en 2011.

L'Inde continue d'appuyer les efforts faits pour renforcer le cadre juridique international sur la sécurité de l'espace en tant que moyen d'y assurer la sécurité dans l'intérêt de tous ses utilisateurs. Cela vise en particulier à prévenir l'arsenalisation de l'espace – héritage commun de l'humanité. Bien que des mesures universelles, de nature à favoriser la transparence et le renforcement de la confiance, soient utiles et complémentaires, nous appuyons les négociations relatives à un instrument juridiquement contraignant, qui permettront de renforcer l'espace de sécurité et de prévenir la course aux armements dans l'espace.

L'Inde est fermement attachée à la Convention sur certaines armes classiques en tant que processus clef dans l'édifice d'un instrument juridique en matière de conflit armé et de droit international humanitaire. Elle a ratifié les cinq protocoles à la Convention sur les armes chimiques. Elle s'est activement engagée dans la négociation d'un projet de protocole concernant les munitions à fragmentation, qui établirait un équilibre entre considérations humanitaires et considérations de sécurité.

Il convient de se féliciter de l'issue réussie de la quatrième Réunion biennale des États pour examiner la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre, qui s'est tenue à New York en juin dernier.

Bien qu'elle ait participé activement aux réunions préparatoires sur un traité sur le commerce des armes, l'Inde est d'avis que les perspectives d'une issue efficace et viable ne se concrétiseront que si les intérêts de toutes les parties prenantes sont examinés dans le cadre d'une approche transparente fondée sur le consensus.

Comme dans les années précédentes, l'Inde va présenter à la Première Commission trois projets de résolution sur les mesures à prendre pour empêcher les terroristes d'acquiescer des armes de destruction massive,

réduire le danger nucléaire, et négocier une convention sur l'interdiction de l'utilisation d'armes nucléaires. Elle présentera plus en détail ces projets de résolution lorsque suffisamment de temps lui sera imparti.

M^{me} Flores (Honduras) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter d'avoir été élu pour diriger les travaux de cette importante Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau de leur nomination. Mes félicitations s'adressent en outre à M. Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement.

Quelques-uns considéreront comme négligeable la contribution que la délégation d'un petit pays comme le mien, dont les forces militaires et policières sont limitées, peut apporter à des délibérations portant sur une question que des pays dotés de larges stocks d'armes seraient, penseront-ils, mieux à même d'examiner. Cependant, mon pays souffre des répercussions violentes du trafic illicite d'armes, qui alimente les organisations criminelles. L'Amérique centrale a connu des périodes tumultueuses dues aux conflits armés civils dont les conséquences douloureuses continuent de se faire sentir. En d'autres termes, nous voulons parler ici non pas en tant que participants à une course débridée à l'armement, mais en tant que victimes d'un ruineux stockage d'armes, lesquelles finissent par tomber entre les mains d'éléments antisociaux et du crime organisé et par maintenir nos citoyens dans un état d'anxiété et d'angoisse. Nous avons donc quelques détails à ajouter.

Un désarmement véritable et complet restera impossible à concrétiser tant que nous ne serons pas collectivement convaincus que pour parvenir à une coexistence civilisée il faut non pas imposer notre volonté par la force des armes, mais s'armer de la volonté de ne jamais imposer la force. Ce monde nous a été donné pour vivre ensemble et pour résoudre pacifiquement les différends. Dans un univers infini, la vie et l'aptitude à comprendre sont les éléments qui nous rendent singulièrement spéciaux. Tout en ayant la capacité de créer la vie, nous avons également celle de la détruire. Nous partageons une planète unique, peuplée d'êtres humains dotés d'une intelligence supérieure qui leur permet de penser et de raisonner mais aussi de faire la différence entre le bien et le mal. Nous sommes nés avec la capacité d'éprouver des sensations et de l'amour et de nous protéger des violents instincts et des esprits confus qui peuvent aisément détruire ou dévaster.

Tout comme la grandeur n'est pas nécessairement liée à la taille physique, dans un monde de valeurs, de principes, d'idées et de créativité et qui a l'aptitude d'innover et de transformer, la force d'une nation ne doit pas se mesurer à la taille de son appareil militaire – ses bombes, ses missiles et son génie technologique mis au service de la destruction. Elle doit, au contraire, se mesurer à l'aune de ses véritables moyens mis au service de valeurs sacrées, de sa richesse d'esprit et de la richesse de son héritage humain. Nous possédons également l'aptitude à tirer un enseignement des erreurs du passé et à éviter de les répéter – à se souvenir de nos cauchemars et de nous en éloigner. En fermant les yeux, on peut faire d'énormes rêves. C'est seulement en comprenant la notion de voisinage, dans la solidarité et la fraternité, en tant que lien nous unissant naturellement sur cette planète, petite et finie, que l'on trouvera la volonté et l'engagement qu'exige le désarmement complet.

Cependant, on ne se berce pas d'illusions. Nous n'ignorons rien des motifs qui cachent les instincts de l'homme. Pour justifier la présence de puissants arsenaux, on prétend qu'ils servent à protéger la souveraineté, ou encore qu'ils sont un facteur dissuasif dans le jeu des intérêts de sécurité géopolitique. La véritable dissuasion – le moyen de garantir la paix – ne signifie pas nécessairement qu'il faille posséder la plus grande capacité destructrice; au contraire, elle signifie qu'elle échappe à tous. Le désarmement doit être abordé d'une façon particulière : il faut le lier directement au maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi qu'aux programmes de développement et aux initiatives dans ce domaine.

Le désarmement nucléaire doit être universel et complet si nous voulons préserver l'avenir que nous espérons léguer à nos enfants et éviter de finir dans un cataclysme. Nous sommes fiers d'avoir participé à la création de la première zone exempte d'armes nucléaires en tant que partie au Traité de Tlatelolco. La tendance traditionnelle au pacifisme de l'Amérique latine participe de la nécessité absolue de n'utiliser l'énergie nucléaire dans la région qu'à des fins pacifiques et à des fins de développement social pour ses peuples. Il faut espérer que la création de zones exemptes d'armes nucléaires continuera d'avancer dans la bonne direction et qu'une telle zone sera créée au Moyen-Orient afin de renforcer encore les traités de Pelindaba et de Rarotonga. Il convient de saluer le nouveau Traité entre les États-Unis d'Amérique et la

Fédération de Russie sur la réduction des armes stratégiques offensives, signé à Prague le 8 avril.

Toutes les activités doivent être vérifiables et être conformes au système de garanties et de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il convient donc de se conformer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de souligner qu'il est urgent de négocier un instrument juridiquement contraignant et inconditionnel pour fournir des assurances de sécurité aux États non dotés de l'arme nucléaire.

L'impasse où se trouve la Conférence de désarmement nous oblige à envisager sérieusement de revoir les méthodes employées dans les négociations sur le désarmement. Il faut espérer que les efforts déployés par le Secrétaire général permettront de revitaliser les travaux de la Conférence. Nous appuyons son initiative d'inclure un nouveau point intitulé « Suivi de la Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement » à l'ordre du jour de l'Assemblée, à sa soixante-cinquième session. Il faut espérer qu'il s'ensuivra des résultats.

Les armes légères et de petit calibre constituent une sérieuse menace pour les pays en développement. Ni le Honduras ni la région de l'Amérique centrale ne sont à l'abri de cette menace. Malgré nos ressources très limitées et des forces de police inadéquates, nous sommes néanmoins confrontés à des groupes criminels qui se sont illicitement équipés pour provoquer, sans merci et sans relâche, des bouleversements dans nos sociétés. Tandis que les armes nucléaires posent un véritable danger potentiel, les armes légères et de petit calibre, qui circulent sans aucun contrôle, détruisent tous les jours des vies humaines, endeuillent des familles, nuisent à la sécurité intérieure des pays, portent atteinte à nos économies et compromettent notre avenir. Il existe donc un besoin urgent de créer des mécanismes permettant d'exercer un contrôle sur ceux qui fabriquent, vendent et achètent ces armes.

Au niveau national, le Honduras participe activement au Projet de contrôle des armes légères en Amérique centrale. Selon des statistiques, 12 millions d'armes légères circulent dans notre région. Actuellement, par le système d'intégration de l'Amérique centrale, nous cherchons à créer un cadre juridique commun pour combattre le trafic illicite des

armes légères. Nous appuyons sans réserve les efforts déployés par le Groupe de travail à composition non limitée chargé de négocier un instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. Nous sommes reconnaissants au Royaume-Uni du travail qu'il effectue sur cette question.

En Amérique latine et dans la région des Caraïbes, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes à Lima, joue un rôle important dans la promotion du désarmement régional. Son aide aux pays de la région est inestimable. En conséquence, il est nécessaire de lui affecter un budget régulier – tout comme dans le cas d'autres centres partout dans le monde – pour qu'il puisse poursuivre son opération de façon durable et fiable.

Des considérations morales et humanitaires sensibilisent les fibres les plus profondes de notre être. Les dépenses consacrées aux armements nous privent de ressources essentielles alors qu'il existe un besoin criant de les investir au profit des êtres humains. Comment tant de ressources sont-elles détournées de la santé et de l'éducation des êtres humains? Parier sur la paix en s'armant est immoral. Nous avons respectueusement envoyé un message sincère aux pays qui fabriquent des armes leur demandant tout au moins de mettre en place un moratoire sur leurs programmes d'armement et d'examiner les conséquences que ces investissements ont sur leur aide au développement. Dominer et inspirer la crainte n'est pas le moyen d'assurer le bien-être du monde. Au contraire, comme Benito Juarez l'aurait dit, le respect naît du respect des droits d'autrui et, bien sûr, du respect de la vie.

M^{me} Atayeva (Turkménistan) (*parle en russe*) : Aujourd'hui, je vais m'exprimer à titre national à la différence de la fois dernière où j'avais prononcé une déclaration en ma qualité de coordonnateur du Traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Un aspect stratégique de la politique étrangère du Turkménistan, qui comprend également un partenariat de développement fructueux avec les Nations Unies, est sa démarche proactive dans l'examen des questions du renforcement de la paix et de la sécurité en tant que préalable au règlement des problèmes politiques, économiques et sociaux. Nos efforts seront orientés vers le développement du principe de sécurité collective dans les décisions de l'ONU.

La politique et la sécurité militaire ne pourront être durables à long terme que si elles s'accompagnent d'une garantie économique, énergétique et d'une sécurité alimentaire; d'une prévention des risques environnementaux associés à la technologie; et d'un combat efficace contre le terrorisme international, le trafic de stupéfiants, la prolifération des armes de destruction massive et autres défis internationaux. À cet égard, notre stratégie d'État se fonde sur une coopération large et variée. Nous sommes en faveur d'un partenariat pour un développement collectif sur la base de la compatibilité et de la convergence des intérêts de divers pays avec l'appui des principales initiatives internationales. À cet égard, et en vue de garantir un ordre mondial durable, le Président du Turkménistan a proposé à l'Assemblée générale, à la présente session, le projet d'un concept de sécurité dont il serait convenu dans le cadre des Nations Unies.

Au niveau régional, le Turkménistan demande la création d'un mécanisme multilatéral pour une interaction des États de l'Asie centrale et du bassin de la Caspienne. Dans ce contexte, il serait judicieux d'envisager à cette session de créer, sous les auspices de l'ONU, un mécanisme de dialogue de haut niveau, qui se réunirait à intervalles réguliers dans un cadre politique entre l'Asie centrale et les États du bassin de la Caspienne.

Une large coopération internationale pour garantir la paix et la sécurité est inimaginable tant que le problème de la prolifération des armes de destruction massive, du désarmement et du contrôle des armements n'aura pas été réglé. En conséquence, le Turkménistan met en œuvre une série de mesures en vue d'aider effectivement la communauté internationale à examiner ces questions. À cette fin, il serait prudent que l'Assemblée générale examine sérieusement la question de la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement.

Pour l'Asie centrale et le bassin de la Caspienne, en tant que région historique et géographique intégrale où l'on dispense une importante formation en matière d'énergie, de transport et de voies de communications, il importe que les Nations Unies axent leur attention et leurs activités sur la question du désarmement. En juin 2010, la ville d'Achgabat, avec l'appui des Nations Unies, a accueilli une conférence internationale sur les problèmes de désarmement en Asie centrale et dans le bassin de la Caspienne. Les résultats de la conférence nous ont permis de conclure que les problèmes que posent le régime de non-prolifération et le processus de

désarmement doivent être examinés dans leur ensemble dans le cadre des mécanismes juridiques internationaux existants.

Selon nous, il convient de compléter le mécanisme existant par de nouveaux documents et de nouvelles formes d'interaction multilatérales. On pourrait envisager de créer un cadre pour le dialogue politique sur la question du désarmement en Asie centrale et dans la région de la Caspienne. Nous voulons coopérer dans ce contexte avec le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies.

Mon pays demande la mise en œuvre effective des dispositions du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale qui doit s'accompagner des mécanismes que cela exige.

Sur la question du renforcement du cadre juridique international pour la non-prolifération et le désarmement, le Turkménistan a adhéré, dès la première année de son indépendance et par la suite, à la plupart des principales conventions interdisant les armes de destruction massive, en premier lieu à celles portant sur les armes nucléaires, chimiques, bactériologiques, biologiques et autres armes.

Prenant la parole à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, à sa soixante-cinquième session (voir [A/65/PV.4](#)), le Président du Turkménistan a mentionné que nos efforts visent à mettre en place un système solide et efficace de sécurité et de stabilité régionales en Asie centrale et dans le bassin de la Caspienne assorti de l'engagement de mener des négociations pacifiques pour régler les problèmes ou les différends existants par des négociations pacifiques fondées sur une compréhension mutuelle, la confiance et l'ouverture ainsi que par l'examen franc et objectif des questions pertinentes.

À cette fin, il est clairement nécessaire de mettre en place un mécanisme de dialogue régional et de poursuivre les communications multilatérales afin d'élaborer des approches mutuellement acceptables sur certaines questions. Ce dialogue devra avoir lieu à intervalles réguliers et reposer sur un ordre du jour clairement défini, et les participants devront être investis de l'autorité nécessaire pour adopter des décisions. Cette méthode de communication est nécessaire aujourd'hui en raison de l'état actuel du développement régional. Nous proposons d'établir un forum de haut niveau sur la sécurité, la paix et la coopération en Asie centrale et dans le bassin de la Caspienne, qui devrait se réunir périodiquement,

chaque État de la région devant l'accueillir tour à tour. Nous sommes prêts à organiser la première réunion dans un proche avenir dans notre capitale.

M. Gutiérrez (Pérou) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je félicite également les autres membres du Bureau. Nous sommes certains que grâce à votre expérience professionnelle reconnue, vous saurez diriger nos travaux avec succès. Vous pouvez compter sur l'appui sans réserve de ma délégation.

Dans toutes les instances multilatérales de désarmement, le Gouvernement péruvien a constamment demandé aux États de moins investir dans les armements et davantage dans la lutte contre la pauvreté. Nous l'avons demandé au niveau régional à l'Union des nations de l'Amérique du Sud, à la Communauté andine, au Marché commun du Sud et au Groupe de Rio; au niveau de l'hémisphère, nous l'avons demandé à l'Organisation des États américains; et nous l'avons demandé aux Nations Unies. Nous l'avons également demandé à d'autres instances du désarmement, comme la deuxième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires et des États signataires et à la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous avons brandi cet étendard convaincus qu'il est absurde de continuer à consacrer de telles sommes aux armements quand l'humanité doit relever des défis beaucoup plus importants, comme la lutte contre la pauvreté, la faim, l'analphabétisme et la maladie ainsi que la protection de l'environnement. Dans ce contexte, les armes ne servent qu'à freiner le développement social et à maintenir la pauvreté et l'inégalité et, partant, à alimenter l'instabilité.

Au niveau régional latino-américain, mon gouvernement a attiré l'attention sur cette situation absurde. Comme l'a souligné le Président du Pérou dans la déclaration qu'il a prononcée dans le débat à l'Assemblée générale :

« Il n'est pas possible que, depuis la création d'un instrument chargé de promouvoir l'intégration et la confiance, à savoir l'Union des nations de l'Amérique latine, nous ayons déjà investi 25 milliards de dollars en nouveaux armements et dépensé 150 milliards de dollars

supplémentaires pour le maintien opérationnel des dépenses militaires. C'est une honte, étant donné que grâce à cette somme, plus de 50 millions de personnes auraient pu sortir de la pauvreté en Amérique du Sud.

Si, au cours des prochaines années, nous n'enrayons pas cette course absurde aux armements, nous allons consacrer 35 milliards de dollars supplémentaires à l'achat de nouvelles armes et 200 milliards de dollars aux dépenses militaires ordinaires, lançant ainsi une course irrationnelle dont on trouvera toujours moyen de justifier la poursuite. » (*A/65/PV.11, p. 41*)

Selon le Pérou, il ne fait aucun doute qu'il faut examiner les mécanismes qui peuvent mettre fin à la spirale des achats d'armes. À cet égard, le Président Garcia Pérez a proposé aux institutions financières multilatérales d'inclure dans leurs contrats et leurs conditions, comme elles le font dans leurs accords de crédit et de prêts pour l'environnement, des dispositions ou conditions contre l'augmentation des achats d'armes.

Nous avons conscience des nombreux intérêts qui sont en jeu dans le commerce des armes. Cependant, nous demeurons résolus à mener cette lutte, certains que l'histoire finira par s'ouvrir à l'évidence de nos arguments.

Le Pérou est convaincu que par d'efficaces mesures de renforcement de la confiance, les États pourront avancer vers l'intégration et le renforcement de mécanismes de coopération en vue de traiter d'urgence les questions de la pauvreté, de l'inégalité et de l'exclusion sociale. Il est donc important de continuer de promouvoir, à tous les niveaux, un environnement propice à la maîtrise des armements, à la limitation des armes classiques et à la non-prolifération des armes de destruction massive, ce qui permettrait à chaque État d'augmenter les ressources qu'il consacre à son développement économique et social, tout en tenant compte des engagements qu'il a pris au niveau international ainsi que de ses besoins légitimes en matière de défense et de sécurité.

À cet égard, nous soulignons à nouveau qu'il est nécessaire de renforcer les mesures propres à accroître la confiance et les mesures de coopération dans le domaine de la défense et qu'il importe que les dépenses militaires s'effectuent dans la plus grande transparence et qu'elles soient révélées au public.

Le Pérou, pays victime des conséquences du commerce illicite des armes légères et de petit calibre, attache une grande importance à la mise en œuvre effective du Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. À cet égard, il est nécessaire d'adopter des instruments juridiquement contraignants sur l'identification, le traçage et le courtage illicite de ces armes, de renforcer la coopération dans le contrôle transfrontalier et de promouvoir et renforcer la coopération, l'aide internationale et les capacités nationales en tant que questions connexes.

Nous appuyons également le processus en cours de la Conférence de 2012 relative au Traité sur le commerce des armes. La conclusion d'un tel traité serait le moyen de mettre sur pied un système qui contribuerait à la transparence absolue dans le commerce des armes. Cela établirait la confiance dans la mesure où les États auraient connaissance des acquisitions d'autres États et permettrait également d'assurer un strict contrôle de l'origine des armes et de leur destination finale.

Le Pérou est l'un des 156 États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Mon pays a mené à bien une série de mesures pour répondre aux engagements qu'il a pris, en particulier ceux relatifs à l'aide aux victimes, au processus du déminage humanitaire et aux campagnes de sensibilisation du public aux risques des mines antipersonnel.

Plus de 10 ans se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur de la Convention. Au mois de février dernier, le Pérou avait déjà détruit 84 500 mines antipersonnel le long de sa frontière avec l'Équateur, ainsi que dans d'autres zones minées de son infrastructure nationale. Qui plus est, il a apporté une aide médicale, sociale et de réinsertion aux victimes de mines et mis en œuvre à leur intention des programmes économiques de réintégration.

Le désarmement est le meilleur moyen d'assurer la sécurité internationale. Afin de réaliser cet objectif, nous avons besoin, en plus de la volonté politique des États, de disposer de mécanismes qui rendront possible le désarmement. En tant qu'instance multilatérale unique de négociations sur le désarmement, la Conférence du désarmement est au cœur de ces efforts. Le Pérou est convaincu que bien au-delà de l'impasse

où se trouve actuellement l'adoption d'un programme de travail sur la revitalisation du mécanisme de désarmement, priorité absolue doit être accordée à la viabilité de cette instance essentielle. Il est donc urgent que la Conférence reprenne ses travaux et assume les responsabilités qui lui incombent dès que possible afin qu'elle puisse adopter et exécuter un programme de travail général et équilibré prenant en compte tous les intérêts et toutes les priorités figurant à son ordre du jour.

Selon le Pérou, il est nécessaire de montrer une certaine souplesse si l'on veut pouvoir entamer un processus de négociations sur les instruments multilatéraux concernant le domaine du désarmement. À cet égard, il est urgent que la Conférence du désarmement entame immédiatement des négociations sur des instruments juridiques internationaux dans le domaine du désarmement, y compris un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et un instrument international sur les garanties négatives de sécurité. Dans la mesure où cela fait obstacle aux travaux de la Conférence et que cela les retarde, le Pérou n'entravera pas les autres initiatives de négociations dont l'objectif est de réaliser des progrès concrets dans le domaine du désarmement, convaincu que la recherche des conditions propres à assurer la sécurité de notre génération et celle des générations futures ne peut être différée.

Au cours des deux dernières années, les questions de désarmement sont passées une fois encore en tête de notre ordre du jour international. Ne perdons pas de vue l'occasion unique qui se présente d'adopter des mesures pouvant contribuer concrètement au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Les efforts déployés dans les travaux de la Première Commission devraient être axés sur la réalisation de cet objectif. À cet égard, Monsieur le Président, vous pouvez compter sur le plein appui du Pérou.

M. Al-Saadi (Yémen) (*parle en arabe*): Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission, et de féliciter les autres membres du Bureau. Vous pouvez compter sur la pleine coopération de ma délégation dans les efforts qui seront faits pour réaliser les objectifs recherchés.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais dire à la Commission que la République du Yémen est fermement convaincue que les armes de destruction massive doivent être complètement éliminées, y compris les armes nucléaires, et que des efforts collectifs multilatéraux dans les domaines du dialogue, de la transparence et des mesures propres à renforcer la confiance doivent être déployés en tant que seul moyen de parvenir au désarmement et de créer un monde de paix et d'harmonie.

Compte tenu des nouvelles attitudes de certains des États dotés de l'arme nucléaire, qui expriment ainsi leur volonté de débarrasser le monde des armes nucléaires, ma délégation se félicite du nouvel élan imprimé à nos travaux et du climat positif que l'on note dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Elle souligne combien est importante l'adoption de mesures pratiques et concrètes si l'on veut traduire nos désirs en réalité et atteindre les objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

La République du Yémen a toujours agi conformément à ses principes et positions eu égard aux armes de destruction massive. À cet égard, elle honore les engagements politiques qu'elle a pris de réaliser le désarmement nucléaire. Fidèle à son attachement à la paix et à la sécurité internationales, elle a ratifié les conventions et accords multilatéraux relatifs au désarmement. Elle continuera de se conformer aux engagements auxquels elle a souscrit au titre des dispositions de ces instruments. Elle réitère sa position de principe concernant l'élimination complète des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires. Elle adhère et apporte son appui au Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en ce qui concerne notamment le transit transfrontalier de ces armes.

À cette fin, elle a mis sur pied au niveau national une commission et une législation interdisant ces armes et pénalisant ceux qui mènent des activités impliquant des armes de destruction massive. Elle invite tous les États dotés de l'arme nucléaire à poursuivre leurs travaux touchant le désarmement nucléaire et à créer les mécanismes efficaces qu'exige l'examen attentif des questions de désarmement nucléaire, d'élimination des armes de destruction massive et de non-prolifération.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue le pivot des principes fondamentaux étayant le régime du désarmement. La République du Yémen a adhéré à cet accord dans le but d'instaurer la stabilité et la sécurité dans notre région. Néanmoins, la politique nucléaire israélienne ne peut que mettre en péril la paix et la sécurité et pousser la région dans une course aux armes nucléaires. Le monde est resté silencieux sur cette question, ce qui a permis à Israël de continuer à refuser d'adhérer au Traité et de placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Conseil de sécurité devrait mettre en application ses résolutions sur le désarmement nucléaire, notamment la résolution 687 (1991) qui a été adoptée au titre du Chapitre VII et dont l'un des objectifs est d'établir une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Cela inclut également les armes nucléaires d'Israël.

Au cours de ces dernières années, la République du Yémen a pris des mesures pour mettre en œuvre le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, notamment les recommandations du rapport international de 2010. Au niveau national, mon gouvernement œuvre à l'établissement d'une unité nationale en tant que point central pour coordonner toutes les politiques concernant ces armes et les activités connexes, notamment leur commerce illicite et la législation réglementant plus particulièrement les armes à feu et autres armes.

Mon gouvernement a présenté une nouvelle législation à la présente session du Parlement en vue de réglementer la politique concernant les armes à feu dans les villes et les régions rurales et de permettre la confiscation de toutes les armes non autorisées afin d'éliminer complètement ce phénomène. Cette action nationale nécessite un appui international intensifié.

Mon gouvernement appelle à de plus grands efforts et à des mesures concrètes pour traiter de façon constructive les incidences négatives du commerce illicite des armes légères sur la paix et la sécurité intérieures, pour empêcher l'accès à ces armes ou leur transport par la criminalité organisée ou des groupes terroristes et éviter que d'autres entités illégales ne les acquièrent. Toutes ces activités liées au commerce illicite risquent d'entraver les initiatives de

développement, y compris la lutte contre la pauvreté et les initiatives prises pour combattre les maladies. Des actions doivent également continuer à être menées pour traiter les causes profondes du terrorisme, notamment leur incidence négative, la violence et l'instabilité accrues qu'elles engendrent au-delà même des frontières nationales ou régionales.

Mon pays appuie les mesures internationales destinées à mettre fin au commerce illicite des armes légères, notamment le contrôle international efficace pour combattre ce commerce. Mon gouvernement entend que les pays qui fabriquent et exportent ces armes soient tenus responsables de la fourniture d'appui technique et financier aux pays où les armes sont déposées. Cela engagerait leur responsabilité morale à l'égard des incidences négatives de ces armes sur toutes les activités socioéconomiques et du préjudice économique et de l'instabilité en résultant.

L'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires contribuera grandement au régime de non-prolifération. À notre avis, le Moyen-Orient doit devenir une zone exempte d'armes nucléaires en tant que première mesure vers l'universalisation du TNP et la réalisation du désarmement nucléaire complet, conformément à la résolution adoptée à la Conférence d'examen du TNP de 1995 sur la prorogation indéfinie du Traité. L'importance de cette résolution pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales a été soulignée dans les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ainsi que dans d'autres instances.

Mon pays est vivement préoccupé par le fait que cette résolution, adoptée il y a 15 ans, ne soit toujours pas appliquée. Selon nous, cette situation a une incidence sur la crédibilité de toutes les autres résolutions ainsi que du Traité lui-même. Nous appelons à des mesures concrètes pour mettre en œuvre la résolution. Nous devons commencer à appliquer les mesures concrètes adoptées et incluses dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 (voir [NPT/CONF.2010/50](#)), notamment celles relatives au Moyen-Orient.

Pour terminer, ma délégation renouvelle son appui à toutes les mesures internationales visant au désarmement nucléaire et à l'élimination de toutes les armes de destruction massive, seul moyen de garantir qu'elles ne tomberont pas entre de mauvaises mains. Nous travaillerons de façon constructive au sein de la Commission pour instaurer un monde exempt d'armes

de destruction massive, y compris d'armes nucléaires ainsi que pour garantir la paix et la sécurité internationales pour permettre aux générations futures de vivre en paix, en sécurité et dans la coopération.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux deux représentants qui ont demandé à s'exprimer dans l'exercice de leur droit de réponse.

M. Kim Yong Jo (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole dans l'exercice du droit de réponse aux observations faites par le représentant de la Corée du Sud et du Japon. Puisque ma délégation s'exprime pour la première fois devant la Commission, permettez-moi de vous adresser les sincères félicitations de la délégation de la République populaire démocratique de Corée pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Ma délégation vous souhaite plein succès dans la conduite de nos débats. Nous vous assurons de notre pleine coopération.

Comme chacun le sait, lors de nos séances d'hier et d'aujourd'hui, certaines délégations ont fait allusion, entre autres, à la question nucléaire concernant la République populaire démocratique de Corée et à l'incident du *Cheonan*. Selon nous, hormis la Corée du Sud et le Japon, nos collègues ont exprimé leurs sincères préoccupations à propos de la situation navrante résultant de l'impossibilité de trouver une solution durable à la question nucléaire sur la péninsule coréenne. Ils ont également encouragé les États intéressés à redoubler d'efforts pour régler cette question par des moyens politiques et diplomatiques.

Toutefois, les représentants de la Corée du Sud et du Japon ont choisi de souligner haut et fort la question nucléaire, l'incident du navire de guerre *Cheonan* et les Pourparlers à Six, tout en faisant devant nous des déclarations fallacieuses contraires à la réalité et à la vérité. C'est pourquoi la délégation de la République populaire démocratique de Corée rejette totalement leurs observations sur ces questions. Nous réagissons ainsi pour les raisons suivantes.

Premièrement, je traiterai de la question nucléaire sur la péninsule coréenne. Dans les annales de l'Histoire, la Corée du Sud est l'un des endroits où les États-Unis ont introduit leurs armes nucléaires, plus précisément en 1957. Depuis lors, avec le consentement aveugle de l'autorité de l'État de la

Corée du Sud, plus de 1 000 armes nucléaires ont été déployées dans ce pays par les États-Unis.

À la suite du déploiement d'armes nucléaires en Corée du Sud, les États-Unis ont continué à accroître la menace nucléaire contre la République populaire démocratique de Corée pendant plus d'un quart de siècle. Comme chacun le sait également, les États-Unis d'Amérique ont tout simplement annoncé un nouvel Examen de position nucléaire qui exclut la République populaire démocratique de Corée et un autre État de la liste des États bénéficiant des garanties négatives de sécurité. Cela démontre à l'évidence la politique hostile et la menace nucléaire des États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée.

Même les enfants le savent bien, aucune arme classique ne pourra jamais protéger contre une menace ou une frappe nucléaire. L'acquisition d'armes nucléaires par la République populaire démocratique de Corée n'est donc rien d'autre qu'une dissuasion nucléaire pour faire face à l'éventualité d'une guerre nucléaire déclenchée sur la péninsule coréenne.

Je me permettrai maintenant d'aborder la question de l'incident du navire de guerre *Cheonan* soulevée par le représentant de la Corée du Sud. Pour ma part, je dirais que j'ai l'impression d'être assis dans un grand théâtre où un drame intitulé « L'incident du *Cheonan* » est en train d'être représenté. Depuis le début de la présente session annuelle de l'Assemblée générale, les Coréens du Sud ont parlé à plus de deux reprises de ces inventions. Comme cela a été déjà expliqué en d'autres occasions, en un mot, la République populaire démocratique de Corée n'a rien à voir avec le drame du *Cheonan*. Cette affaire n'est qu'une pure invention fabriquée artificiellement par les deux côtés, à savoir les États-Unis et la Corée du Sud, dans le but de satisfaire leurs intérêts stratégiques dans la région du nord-est.

Les États-Unis et la Corée du Sud ont fabriqué de toutes pièces les prétendus résultats d'une enquête sur ce drame, en persuadant les experts de certains pays occidentaux de lui donner l'apparence d'une investigation internationale. Cependant, dès le tout début de cette annonce, l'enquête a soulevé des doutes, des critiques et le scepticisme en Corée du Sud et à l'extérieur. La question qui continue à être soulevée est celle de savoir pour quelles raisons les autorités des États-Unis et celles de la Corée du Sud sont si hésitantes, refusant obstinément la proposition pacifique de la République populaire démocratique de

Corée d'envoyer son équipe d'inspection sur le lieu de ce dramatique incident.

Le monde sait fort bien que, depuis ce dramatique incident, les États-Unis et la Corée du Sud ont effectué conjointement une série d'exercices militaires nucléaires de grande envergure sur la péninsule coréenne et au-delà, révélant ainsi clairement leurs vrais motifs politiques et militaires.

Il convient également de noter que dans sa déclaration présidentielle (S/PRST/2010/13), le Conseil de sécurité a pris note des « réactions d'autres parties pertinentes, dont celle de la République populaire démocratique de Corée, qui a déclaré n'avoir rien à voir avec cet incident ».

Je tiens tout particulièrement à souligner que, dans sa déclaration, le Président de la réunion du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, tenue le 23 juillet dernier à Hanoi (Viet Nam), à laquelle les Ministres des affaires étrangères des États-Unis et de la Corée du Sud ont participé, a pris note de la déclaration présidentielle du Conseil. En outre, au sein du Forum, certains États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont recommandé de ne plus revenir sur ce dramatique incident.

C'est pourquoi, avant de parler de cette affaire qui, aux Nations Unies, a déjà sombré dans les eaux avec le navire de guerre *Cheonan*, la Corée du Sud serait bien avisée de réfléchir à notre proposition d'envoyer une équipe d'inspection de la République populaire démocratique de Corée sur le lieu du drame.

Qu'il me soit permis de parler maintenant des derniers sujets. Je suis désolé d'utiliser beaucoup de temps.

Le représentant du Japon a naturellement fait allusion, hier, aux Pourparlers des Six parties. La communauté internationale est parfaitement consciente que ces pourparlers se sont dégradés à cause de la méfiance des États-Unis et de ses sanctions à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée qui durent depuis maintenant plus de 60 ans. Les États-Unis ont sanctionné et exercé une pression sur la République populaire démocratique de Corée, notamment en présentant comme un essai de missile notre lancement de satellite pacifique, qui a été mené conformément aux procédures et lois internationales pertinentes. Les sanctions et la pression sont une illustration typique de la méfiance qui empêche

l'instauration de la confiance. On ne saurait attendre des résultats concrets de pourparlers dépourvus de confiance.

Comme chacun le sait, les Pourparlers à Six ne sont pas la cour suprême d'un État. Si la République populaire démocratique de Corée participait aux Pourparlers à Six alors qu'elle subit des sanctions coercitives, ce serait contraire à l'esprit de la Déclaration commune du 19 septembre 2005, qui avait instauré le respect mutuel et l'égalité comme ligne de conduite. Ces pourparlers pourraient se comparer à un dialogue entre un inculpé et un juge puisqu'ils reposeraient sur la méfiance et ne se dérouleraient pas sur un pied d'égalité. Les différents cycles des Pourparlers à Six tenus dans le passé l'ont démontré clairement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois que le représentant de la République populaire démocratique a dépassé son temps de parole fixé à 10 minutes.

M. Kim Yong Jo (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir m'accorder encore une minute. Je serai bref.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous serais reconnaissant de bien vouloir être très bref.

M. Kim Yong Jo (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Une série d'entretiens incluant la République populaire démocratique de Corée, les États-Unis et les Pourparlers à Six, qui ont commencé le 19 septembre dernier, se sont traduits par plusieurs accords bilatéraux et multilatéraux. Toutefois, ces accords et l'effort pour les mettre en application ont été interrompus et rendus inutiles dans l'ensemble en raison de l'absence de confiance entre les deux côtés, la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. Autrement dit, cet échec est dû au fait que les entretiens ont eu lieu dans le cadre de relations hostiles et en l'absence de confiance mutuelle entre ces deux côtés, la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. Étant donné cette situation, la République populaire démocratique de Corée a proposé, au début de l'année, la conclusion d'un accord de paix entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis qui garantirait objectivement la confiance en vue d'établir une situation pacifique et les conditions permettant la reprise des Pourparlers à Six.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au deuxième orateur dans l'exercice du droit de réponse, je demanderai aux interprètes de bien vouloir rester un peu plus longtemps à leur poste. La séance prendra fin dès que nous aurons entendu le dernier orateur.

M. Park Chul min (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer notre droit de réponse en réaction à l'intervention du représentant de la République populaire démocratique de Corée. L'argument de la République populaire démocratique de Corée ne correspond pas aux faits. Nous en sommes tous conscients. Je veux simplement souligner ce point et réfuter les faits tels qu'exposés par notre collègue de la République populaire démocratique de Corée. De nombreux points sont à traiter, mais je serai bref. Je suis en mesure de rectifier la déformation des points soulevés par notre collègue de la Corée du Nord. Monsieur le Président, je vous demanderai de m'accorder le temps voulu pour ce faire, ce qui prendra près de 10 minutes.

Premièrement, s'agissant de la question du *Cheonan*, un navire de guerre de la République de Corée, je suis stupéfait d'entendre notre collègue de la République populaire démocratique de Corée soutenir une thèse contraire à la vérité. Le 26 mars, des sous-marins nord-coréens ont attaqué et détruit le navire de guerre *Cheonan* dans les eaux territoriales de la République de Corée. Ce fait est indéniable.

Immédiatement après le naufrage du navire, des experts internationaux de la République de Corée et de cinq autres nations ont mis sur pied un groupe d'enquête sur cette affaire. Ils ont trouvé des preuves décisives à la suite d'investigations scientifiques objectives. Ces preuves ont démontré que la Corée du Nord avait attaqué le navire et l'avait détruit. Ces preuves ont été entérinées par la communauté internationale dans une déclaration présidentielle devant le Conseil de sécurité, adoptée le 9 juillet dernier (S/PRST/2010/13). Je ne reviendrai pas sur tous les points exposés dans cette déclaration. Mais je voudrais saisir cette occasion pour demander à la Corée du Nord de reconnaître, de réfléchir et de présenter des excuses pour cette attaque provoquée et de s'abstenir de toute autre provocation contre le peuple épris de paix de la République de Corée, comme le demande solennellement la communauté internationale.

En ce qui concerne la question nucléaire en Corée du Nord, l'argument avancé par la délégation nord-

coréenne au sujet de son programme nucléaire est absurde. Si nous suivons cette argumentation, tous les pays souverains devraient mettre au point des programmes d'armements nucléaires pour leur sécurité nationale. Or, nous recherchons un monde exempt d'armes nucléaires. La République populaire démocratique de Corée doit agir de façon responsable comme tout membre de l'Organisation des Nations Unies et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

J'attire l'attention de la Commission sur le document final de la huitième Conférence d'examen du TNP (voir [NPT/CONF.2010/50](#)), adopté en mai dernier, qui réaffirme clairement que, conformément au Traité, la République populaire démocratique ne saurait en aucun cas avoir le statut d'État exempt d'armes nucléaires. Il stipule également clairement que la République populaire démocratique doit respecter ses engagements au titre de la Déclaration commune du 19 septembre 2005 du quatrième cycle des Pourparlers à Six, ainsi que ses obligations au titre des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) du Conseil de sécurité qui demandent à la République populaire démocratique de Corée d'abandonner toutes ses armes nucléaires et tous ses programmes nucléaires existants de façon complète, vérifiable et irréversible.

Mon collègue de la République populaire démocratique a également affirmé que la République de Corée et les États-Unis d'Amérique avaient accumulé 1 000 armes nucléaires. À cet égard, je tiens à dire que notre gouvernement a déjà exposé à maintes reprises notre position, à savoir que nous n'avons pas d'arsenal d'armes nucléaires dans la partie sud de la péninsule coréenne. Je demande sincèrement à mon collègue de la République populaire démocratique de bien vouloir nous fournir la preuve de ce qu'il avance.

Il a également évoqué le rapport relatif à l'Examen de la position nucléaire des États-Unis. Si je comprends bien, les États-Unis connaissent pleinement les assurances négatives de sécurité accordées aux pays membres du TNP, ainsi qu'aux pays qui respectent pleinement les normes du TNP. À l'évidence, c'est pour cette raison que la communauté internationale exhorte fermement la Corée du Nord à revenir au TNP et à respecter ses obligations au titre de cet instrument.

S'agissant des exercices militaires conjoints de la République de Corée et des États-Unis, comme chacun le sait, la Corée du Nord a toujours menacé la sécurité

nationale de la République de Corée. Le cas du navire de guerre *Cheonan* n'est qu'un des nombreux exemples des provocations de la Corée du Nord. Les exercices militaires conjoints de la République de Corée et des États-Unis sont menés pour renforcer nos capacités de dissuasion contre les provocations militaires nord-coréennes. Elles sont donc de caractère purement défensif.

Mon collègue de la Corée du Nord a aussi évoqué le Commandement des Nations Unies. Le Commandement tire sa légalité des éléments contenus dans les résolutions du Conseil de sécurité. Il effectue sa mission conformément à ces résolutions et à l'Accord d'armistice coréen. La tentative nord-coréenne de défier le Commandement des Nations Unies est tout simplement destinée à déstabiliser la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne.

Enfin, je voudrais parler des Pourparlers à Six. Comme le chef de ma délégation l'a dit ce matin dans son intervention introductive, le Gouvernement de la République de Corée poursuivra ses efforts en faveur d'une paix et d'une solution globale à la question nucléaire nord-coréenne. Nous maintenons une double approche, d'une part en appliquant les sanctions, d'autre part en laissant la porte ouverte à des négociations. Cependant, nous ne sommes pas prêts à nous engager dans un dialogue vain, comme dans le passé. Nous espérons bien plutôt des négociations qui permettraient de progresser de façon substantielle sur la question nucléaire nord coréenne. C'est pourquoi la Corée du Nord doit d'abord faire preuve de sincérité à l'égard de la dénucléarisation en adoptant des mesures concrètes.

La Corée du Nord a soutenu que la République de Corée refusait la requête de la Corée du Nord d'envoyer une équipe d'investigation à Séoul sur l'affaire du *Cheonan*. Elle a constamment souligné ce point, mais c'est ridicule. À mon avis, c'est comme si l'accusé d'une affaire criminelle demandait à la cour de l'inviter à faire partie du jury. En outre, un canal de consultations sur les affaires militaires a été établi entre le Commandement des Nations Unies et l'armée nord-coréenne. L'échec de la Corée du Nord à utiliser ce canal officiel en demandant que le coupable soit invité à rejoindre le jury montre clairement les intentions de la Corée du Nord.

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné qu'il est plus de 13 heures, les interprètes ne sont plus disponibles. Si le représentant de la République

populaire démocratique de Corée souhaite exercer de nouveau son droit de réponse, il doit le faire sans interprétation ou demain matin au début de la séance, ce qui serait ma recommandation.

M. Ki Yong Jo (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, si vous n'y voyez pas d'inconvénient et si les autres collègues n'en voient pas non plus, permettez-moi de continuer. Je parlerai pendant moins de cinq minutes. Nous n'avons pas d'objection en ce qui concerne l'absence d'interprétation.

Le Président (*parle en anglais*) : Si tout le monde en est d'accord, nous pouvons rester et entendre le représentant de la République populaire démocratique de Corée, qui s'exprimera pendant cinq minutes sans interprétation.

M. Kim Yong Jo (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : J'essaierai de ne pas perdre de temps. Premièrement, je poserai une question au représentant de la Corée du Sud. S'il n'a rien à cacher derrière l'incident du *Cheonan*, pourquoi son pays hésite-t-il à accepter notre proposition relative à des équipes d'investigation?

J'en arrive maintenant au second point. Le représentant de la Corée du Sud parle du retrait de la République populaire démocratique de Corée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). C'est exact. La République populaire démocratique a adhéré au TNP avec l'espoir d'obtenir le retrait des armes des États-Unis déployées en Corée du Sud, mettant fin ainsi à la menace nucléaire des États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée qui existe depuis longtemps.

Mais les articles du TNP n'ont pas été respectés quand il s'est agi de retirer les armes nucléaires des États-Unis de la Corée du Sud. Le TNP n'a pas non plus réussi à empêcher les États-Unis de menacer la République populaire démocratique de Corée, et ce depuis plus d'un demi-siècle. Cet état de fait a conduit à isoler, réprimer et asphyxier la République populaire démocratique de Corée. Mais, je dois dire qu'ils ont échoué dans leurs efforts et qu'en définitive ils échoueront encore.

Je tiens également à souligner que les États-Unis ont utilisé abusivement le TNP pour contraindre la République populaire démocratique de Corée à accepter une inspection spéciale concernant un projet militaire des plus sensibles, ce qui peut être considéré

comme une violation des intérêts suprêmes de la République populaire démocratique de Corée. En un mot, lorsque que nous étions un État partie au TNP, le Traité n'a jamais répondu à nos attentes ou à nos souhaits.

En conséquence, la République populaire démocratique de Corée a proclamé son retrait du TNP pour défendre ses droits souverains suprêmes, exerçant son droit au titre de l'article X en cas de violation des intérêts suprêmes d'un État partie. La République populaire démocratique de Corée poursuivra sa dissuasion nucléaire tant que la menace des États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée continuera, notamment le déploiement continu d'armes nucléaires de ce pays en Corée du Sud. Il n'est pas possible pour la République populaire démocratique de Corée, et personne ne peut s'y attendre, de revenir au TNP avec le statut d'État non doté d'armes nucléaires.

Enfin, le TNP n'a pas réussi à empêcher les États-Unis de déployer des armes nucléaires en Corée du Sud. De même, pendant plus de la moitié d'un siècle, il n'a pas réussi à faire cesser la menace nucléaire contre la République populaire démocratique de Corée. C'est pourquoi, comme je viens de le dire, tant que ces deux questions ne seront pas réglées, il ne nous sera pas possible de revenir au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires.

M. Rim Kap-soo (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président je vous remercie de me donner la possibilité de répondre une seconde fois. Ma délégation n'a pas l'intention d'énumérer la longue liste de provocations et de cas de non-respect de la part de nos collègues de la République populaire démocratique de Corée. Je serai très bref.

Depuis 1991, le Conseil de sécurité a adopté quatre résolutions et six déclarations présidentielles portant sur les violations par la République populaire démocratique de Corée du droit international et sur ses provocations à l'encontre de la République de Corée. La Corée du Nord est maintenant sous les sanctions du Conseil de sécurité conformément à ses résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009). La Corée du Nord a un très lourd dossier de provocations et de non-respect.

Quant à la protestation de la République populaire démocratique de Corée concernant ses questions nucléaires, je me reporterai une fois encore aux documents internationaux adoptés à la Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à la cinquante-

quatrième session ordinaire de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Je tiens à demander aux délégations ici présentes s'il s'agit d'un cas de ralliement de tous les membres des Nations Unies et des États membres de l'AIEA contre une République populaire démocratique de

Corée innocente et d'une pure invention de faits à son encontre, ou bien s'il s'agit d'un cas où la communauté internationale essaie de clarifier les choses dans l'intérêt de la paix et de la sécurité? Je laisse la conclusion au bon sens des représentants.

La séance est levée à 13 h 30.